

RSSF – Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

Exercice 2017

Gfacaraibes.fr



Sommaire

Introduction	4
Synthèse	5
A. Activité et résultats	10
A.1. Activité.....	10
A.2. Résultats de souscription.....	12
A.3. Résultats des investissements	13
A.4. Résultats des autres activités.....	13
A.5. Autres informations.....	13
B. Système de gouvernance	14
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	14
B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité	24
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	26
B.4. Système de contrôle interne.....	36
B.5. Fonction d'audit interne.....	38
B.6. Fonction actuarielle	39
B.7. Sous-traitance	41
B.8. Informations supplémentaires	43
C. Profil de risque	44
C.1. Risque de souscription.....	45
C.2. Risque de marché	46
C.3. Risque de crédit	47
C.4. Risque de liquidité	48
C.5. Risque opérationnel.....	50
C.6. Autres risques importants	52
C.7. Autres informations.....	52
D. Valorisation à des fins de solvabilité.....	53
D.1. Actifs.....	53
D.2. Provisions techniques.....	58
D.3. Autres passifs.....	61
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	62
D.5. Autres informations importantes	62
E. Gestion du capital.....	63
E.1. Fonds propres	63
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	68
E.3. Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	69
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	70
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	74
E.6. Autres informations importantes	74
Glossaire.....	75

Introduction

Conformément à l'article 51 de la Directive 2009/138/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2), les entreprises d'assurance et de réassurance, ou les sociétés *holding* d'assurance doivent communiquer des informations narratives à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et au public, dont le champ est défini par le Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complété par les *Guidelines on reporting and public disclosure* (EIOPA-BoS-15/109 du 30 juin 2015).

Le présent Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (RSSF) s'applique à GFA Caraïbes. Il a été approuvé par le Comité Finance et Risques du 26 avril 2018, le Comité d'Audit du 2 mai 2018 et le Conseil d'Administration du 3 mai 2018.

Les informations présentées dans le document sont établies sur la base des éléments connus au 31 décembre 2017 (YE2017).

Sauf indication contraire, les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en milliers d'euros.

Définitions :

Dans le présent rapport, les termes dont la première lettre figure en majuscule auront la signification suivante :

« Entreprise »	désigne la société GFA Caraïbes, société anonyme de droit français dont l'actionnaire majoritaire est, au 31 décembre 2017, la société Generali Iard, elle-même filiale de la société Generali France.
« Generali France »	désigne la société Generali France, société anonyme de droit français dont l'actionnaire majoritaire est, au 31 décembre 2017, la société de droit italien Assicurazioni Generali S.p.A., cotée à Milan (Italie).
« Generali France et ses filiales de France métropolitaine »	se rapporte à Generali France et ses filiales d'assurance Generali Vie, Generali Iard et L'Equité.
« Generali France et ses filiales françaises »	se rapporte à Generali France et ses filiales d'assurance Generali Vie, Generali Iard, L'Equité, GFA Caraïbes et Prudence Créole, à l'exclusion de Generali Luxembourg.
« Groupe Generali France »	désigne Generali France et l'ensemble de ses filiales d'assurance : Generali Vie, Generali Iard, L'Equité, GFA Caraïbes, Prudence Créole et Generali Luxembourg.
« Groupe », « Groupe Generali »	désigne le Groupe Assicurazioni Generali dans son ensemble dont la société mère est Assicurazioni Generali S.p.A.

Les acronymes sont définis dans le glossaire figurant à la fin du rapport.

Synthèse

ACTIVITE 2017

Activité du Groupe Generali France

En 2017, le chiffre d'affaires du Groupe Generali France s'élève à 11,9 Mds€, en croissance de 8 % par rapport à fin 2016. Cette évolution résulte principalement de la forte progression de la collecte en assurance Vie.

78 % de l'activité est réalisée en assurance Vie, et 22 % en assurance de Biens et Responsabilité. En assurance Vie, Generali France est un acteur de premier plan, ayant développé une offre financière complète lui permettant d'atteindre un taux d'unités de compte dans sa collecte épargne de 44 % (primes uniques), au-delà des chiffres du marché (28 % en 2017).

La stratégie visant à améliorer sa rentabilité ainsi que la maîtrise de ses coûts de fonctionnement a permis au Groupe Generali France d'enregistrer une progression notable du résultat opérationnel (+ 6 %, à 744 M€).

Les sociétés du Groupe Generali France ont poursuivi en 2017 la refonte de leur modèle économique, l'ensemble des mesures prises contribuant à l'amélioration de leur solvabilité et au renforcement de la rentabilité ajustée au capital. On peut noter tout particulièrement :

- en Vie, la finalisation des adaptations apportées au modèle économique des activités Epargne et Retraite avec notamment des taux d'unités de compte élevés et supérieurs à ceux du marché, la montée en puissance des nouveaux produits Retraite, et le développement de l'activité Prévoyance et Santé,
- en Iard, la poursuite du renforcement du résultat technique avec toujours une grande sélectivité des risques souscrits et, dans ce cadre, la consolidation de l'activité avec une légère progression du volume de primes sur le total du périmètre,
- au global, la solidité encore accrue du bilan (accroissement des réserves) dans un environnement de taux toujours bas.

Enfin, le montant total des actifs de placements gérés par le Groupe Generali France est en progression de 4 %, à 117,4 Mds€.

Activité de l'Entreprise – les faits marquants

En septembre 2017, les Antilles françaises ont été frappées par deux ouragans majeurs : l'ouragan Irma, qui a atteint les Iles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy en catégorie 5, ainsi que l'ouragan Maria qui a atteint la Martinique en catégorie 4 avant de se diriger vers la Dominique, en force 5, puis la Guadeloupe le 19 septembre 2017.

Une cellule spécialisée Irma/Maria a été créée sur place et une mobilisation exceptionnelle des salariés a été organisée en vue de faciliter le traitement des sinistres et apporter le service le plus réactif aux clients de l'Entreprise affectés par ces catastrophes.

L'ouragan Irma a été évalué à fin 2017, en vision ultime, à une charge brute de 434,3 M€. L'essentiel des dommages a été enregistré en Catastrophes Naturelles. La quasi-totalité de la charge de sinistres correspondante a été cédée aux réassureurs. À fin 2017, les événements Irma/Maria affectent les comptes annuels pour 4,4 M€.

La crise sociale de 2017 en Guyane et la densité des événements naturels dans les Caraïbes ont ainsi affecté l'activité économique de GFA Caraïbes, se traduisant par une stagnation du nombre de contrats et du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires de l'Entreprise au 31 décembre 2017 s'élève à 103,1 M€.

Sur le plan de la rentabilité, le ratio combiné net de l'Entreprise s'établit à 109,9 % à fin 2017, en hausse de 12,3 pts par rapport à fin 2016, traduisant la sinistralité défavorable de l'exercice. Cette dégradation de la sinistralité s'explique principalement par la fréquence et l'intensité des événements naturels ainsi que par la survenance de sinistres graves en incendie.

Les autres faits marquants de l'exercice sont :

- la finalisation des travaux permettant le lancement effectif du nouveau produit santé individuelle responsable au 1er janvier 2018 conformément à la réglementation,
- le choix et les travaux de mise en place d'un Opérateur de Tiers Payant pour la gestion des prestations du tiers payant simple au 1er janvier 2018.

Contexte financier

L'environnement de taux d'intérêt a été volatil en 2017, restant toutefois à des niveaux historiquement bas. Les incertitudes en Europe (élections en France, en Allemagne, flou autour du Brexit) ont ainsi pesé sur le niveau des taux tout au long de l'année. Cet environnement de taux bas pousse à la baisse les revenus d'investissement et nécessite l'adaptation du modèle économique des assureurs : renforcement des fonds propres et augmentation de la discipline technique.

LA GOUVERNANCE

La gouvernance de l'Entreprise s'inscrit dans celle du Groupe Generali France fondée sur :

- des organes de pilotage en charge de la définition de la stratégie et de la surveillance des dispositifs mis en place : le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, la Direction Générale et le Comité Exécutif,
- des comités opérationnels couvrant l'ensemble des activités de l'Entreprise, dont le rôle est de décliner les objectifs stratégiques et de suivre leur mise en œuvre au quotidien.

L'Entreprise dispose par ailleurs d'instances propres :

- un Comité exécutif local,
- des comités opérationnels spécifiques.

L'activité de Generali France et ses filiales françaises s'est articulée en 2017 autour de 4 Univers Clients : l'Univers Clients patrimoniaux, l'Univers Clients particuliers, l'Univers Clients Pro-PE et l'Univers Clients entreprises. Un nouveau projet d'entreprise, appelé « Excellence 2022 » a été lancé à l'automne 2017. Il vise à renforcer l'efficacité opérationnelle et améliorer la compétitivité de l'Entreprise. Dans ce contexte, une nouvelle organisation a été définie et mise en place au 1^{er} semestre 2018. Il est prévu de décliner ce programme avec adaptation aux spécificités de l'Entreprise.

Articulation entre le Groupe Generali et les filiales

En tant que filiale de Assicurazioni Generali S.p.A., l'Entreprise s'inscrit dans le cadre global de gouvernance défini par le Groupe. Ses organes de pilotage ont donc la responsabilité de décliner et mettre en œuvre les politiques définies par ce dernier.

Depuis novembre 2014, le Groupe Generali a mis en place un processus commun qui définit les normes à adopter en fonction des réglementations, un contenu uniformisé dans la présentation des obligations à respecter, un processus d'adoption et de déclinaison harmonisé entre toutes les entités du Groupe ainsi que le périmètre de transposition de chaque norme.

Fonctions clés

Dans le cadre de la norme Solvabilité 2, quatre fonctions clés sont identifiées en tant qu'éléments déterminants dans le contrôle de l'Entreprise visant à assurer sa solvabilité.

La déclaration des quatre fonctions clés au sein du Groupe Generali France a été réalisée pour l'Entreprise :

- la fonction de Gestion des risques,
- la fonction d'Audit interne,

- la fonction Conformité et,
- la fonction Actuarielle.

Ces quatre fonctions disposent d'un accès direct aux organes de pilotage et opérationnels.

Comme pour les dirigeants effectifs, la Directive Solvabilité 2 exige des fonctions clés qu'elles respectent à tout moment les exigences suivantes :

- leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles doivent être adéquates afin de permettre une gestion saine et prudente (*fit*),
- elles doivent être honorables et intègres (*proper*).

L'Entreprise respecte les obligations en matière de désignation des fonctions clés et de séparation des tâches entre celles-ci.

Des nouveaux responsables des fonctions clés Audit Interne et Conformité ont été désignés au cours de l'exercice 2017.

Système de gestion des risques

Dans son activité, l'Entreprise est exposée à un ensemble de risques (souscription, marché, crédit, opérationnel). Afin d'en assurer une bonne gestion et la prise en compte dans les processus de prise de décisions de l'Entreprise, ces différents risques sont clairement identifiés, regroupés par catégorie et fonction, et rattachés aux différents organes de contrôles pour leur évaluation et leur maîtrise.

La gestion et le contrôle des risques sont organisés selon 3 lignes de défenses : les contrôles de premier niveau, réalisés par les fonctions opérationnelles impliquant notamment la ligne managériale (preneuses des risques), les contrôles de second niveau, réalisés par des contrôleurs internes indépendants, décentralisés dans chaque métier et reportant à des entités centrales (Gestion des risques, Fonction actuarielle et Conformité, décrit en section B.4), et enfin l'Audit interne au 3ème niveau. Ce dispositif met en œuvre la stratégie de gestion des risques de l'Entreprise telle que définie dans un ensemble de directives internes fixant les règles d'engagement et les limites à respecter, qu'il s'agisse des risques existants ou des nouveaux risques (lors du lancement de nouveaux produits par exemple).

Une définition et une documentation claires et complètes sur la stratégie de gestion des risques et les limites combinées à un processus d'évaluation permanente de l'exposition à ces risques (processus ORSA : évaluation interne des risques et de la solvabilité), enfin une gouvernance (chaîne de décision et de contrôle) bien identifiée permettent à l'Entreprise de se placer en situation de maîtrise et de contrôle en ligne avec les exigences réglementaires et l'impératif de respecter ses engagements vis-à-vis de ses assurés.

Les travaux de déploiement du modèle interne pour la mesure de la solvabilité de l'Entreprise ont été menés et partagés avec les autorités de contrôle du Groupe et de ses différentes filiales, tant pour les activités Vie que IARD. L'application du modèle interne permet une meilleure prise en compte des risques auxquels l'Entreprise est amenée à faire face dans le cadre de son activité et ainsi mieux préserver les intérêts de ses clients.

Le 7 mars 2016, le collège de supervision du Groupe Generali a donné son approbation pour l'utilisation par l'Entreprise du modèle interne servant au calcul de sa solvabilité. Depuis lors, les différents indicateurs de suivi du profil de risque de l'Entreprise sont déterminés par le biais de cette nouvelle mesure de risques.

PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de l'Entreprise regroupe l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Le modèle interne a pour objectif de couvrir tous les risques importants et quantifiables subis par l'Entreprise. Cette évaluation est ensuite complétée par différents tests qui permettent de vérifier la robustesse du modèle. Afin de s'assurer que tous les risques sont couverts (notamment les risques non quantifiés), d'autres processus permanents viennent compléter le champ couvert par le modèle interne.

Le modèle interne de l'Entreprise a fait l'objet de plusieurs procédures de changements de modèle de risque ou de mise à jour du modèle actuariel durant l'année 2017 ; lesquelles ont été documentées et présentées au Collège des Superviseurs.

Suivi des risques

Par ordre d'importance, et pour les risques quantifiés, les principaux risques auxquels l'Entreprise est exposée au 31 décembre 2017 sont :

- le risque de souscription : correspondant aux pertes ou changements défavorables des engagements d'assurance liés par exemple aux évolutions de mortalité ou des comportements des assurés de manière plus générale, ou encore à l'adéquation des primes demandées face aux risques souscrits,
- le risque opérationnel : correspondant aux risques inhérents à l'activité de l'Entreprise et qui peuvent être d'origine humaine, organisationnelle, matérielle, naturelle, ou être le fait d'autres événements internes ou externes,
- le risque de crédit : correspondant aux pertes que l'Entreprise subirait en cas de défaut de paiement et de dégradation de notation d'une contrepartie obligataire ou de l'un de ses partenaires d'affaires,
- le risque de marché : correspondant aux risques liés à la situation des marchés financiers,

Outre les risques quantifiés et pris en compte dans le modèle interne, l'Entreprise a également identifié des risques « non quantifiés » suivis par un dispositif spécifique (risque de liquidité, stratégique, de réputation...).

L'ensemble de ces risques est régulièrement évalué au travers d'un processus global (ORSA) qui s'appuie lui-même sur des processus d'évaluation adaptés à chaque risque.

Evolution du profil de risque

L'évolution du profil de risque entre 2016 et 2017 se caractérise par :

- une augmentation du risque de réserve et du risque de crédit,
- partiellement compensée par un désengagement du risque de marché par la liquidation du portefeuille en actions réduisant le risque de marché principalement au risque de taux.

GESTION DU CAPITAL

Le Groupe Generali France a défini une politique de gestion du capital afin d'en optimiser le pilotage.

Cette politique permet d'assurer le respect des exigences de fonds propres en fonction des risques gérés par l'Entreprise, la cohérence avec la stratégie de l'Entreprise et du Groupe et donc une gestion efficace du ratio de solvabilité économique.

La politique de gestion du capital est un élément essentiel qui fait partie du plan stratégique triennal : l'évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité y est ainsi analysée en détail. Le plan de gestion du capital est en outre soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2017 :

- le capital de solvabilité requis (SCR) de l'Entreprise s'élève à 72 M€, en diminution de 17,8 % par rapport à fin 2016 révisé des différents changements de modèle. Le minimum de capital requis (MCR) est quant à lui de 18 M€, stable par rapport à fin 2016. Le détail du SCR est présenté en section E.2.1.
- le montant des fonds propres admissibles en couverture du SCR atteint 90 M€, en hausse de 5,9 % par rapport à fin 2016. Le détail des fonds propres et son allocation par *Tier* sont détaillés en section E.1.2.

L'ensemble des dispositifs évoqués ci-dessus permettent à l'Entreprise de disposer d'une vision précise et constamment actualisée des indicateurs clés dans le pilotage de l'entreprise : activité, risques assurés, niveau des fonds propres et solvabilité.

La qualité du contrôle des risques et l'application du modèle interne, en optimisant le capital alloué à la couverture des risques, permettent à l'Entreprise de disposer d'un taux de couverture de sa solvabilité de 125 % en modèle interne. L'Entreprise utilise une correction pour volatilité de la courbe des taux pour le calcul de sa solvabilité. L'impact de cette mesure représente 3 pts du ratio de couverture du SCR.

A. Activité et résultats

A.1. ACTIVITE

A.1.1. Informations sur l'Entreprise

L'Entreprise est une société anonyme de droit français au capital de 6 839 360 euros dont l'actionnaire majoritaire est Generali Iard, filiale de Generali France, elle-même filiale de la société de droit italien Assicurazioni Generali S.p.A., cotée à Milan (Italie).

Régie par le code des assurances, la société pratique tant en assurance directe qu'en réassurance pour son compte, ou pour le compte d'autrui, tous les types de contrats ou de conventions relevant des branches accidents, maladie, véhicules terrestres, véhicules ferroviaires, véhicules aériens, véhicules maritimes, marchandises transportées, incendie et éléments naturels, Dommages aux Biens, responsabilité civile auto, responsabilité civile générale, pertes pécuniaires diverses, protection juridique, assistance.

L'organe de supervision français de la banque et de l'assurance est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dont les coordonnées sont les suivantes :

Autorité de contrôle

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

61, rue Taitbout

75436 Paris Cedex, 9

Les comptes sociaux de l'Entreprise, sur lesquels sont assis les commentaires de la section A, sont certifiés par des Commissaires aux comptes, dûment inscrits auprès de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes.

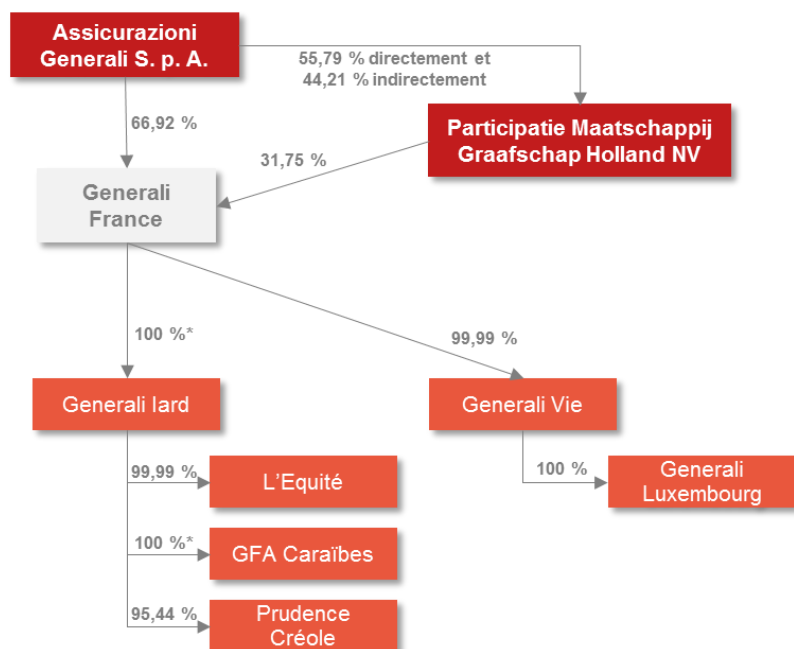
Commissaire aux comptes titulaire	Commissaire aux comptes suppléant
Ernst & Young Tour First 1, place des Saisons 92400 Courbevoie représenté par Guillaume Fontaine	Pierre Planchon Société ERNST & YOUNG Tour First 1, place de Saisons Faubourg de l'Arche 92037 PARIS – LA DEFENSE Cédex représenté par Pierre Planchon

Au 31 décembre 2017, le Groupe Generali France s'articule autour :

- d'un pôle « Vie » constitué de Generali Vie et de sa filiale Generali Luxembourg,
- d'un pôle « Iard » constitué de Generali Iard et de ses filiales L'Equité, Prudence Créole et GFA Caraïbes.

L'Entreprise s'inscrit dans le Groupe Generali, dont la structure capitalistique est présentée ci-dessous :

Generali France – Organigramme détaillé (au 31/12/2017)



*Détention à 100 % à l'exception des actions détenues par des personnes physiques ou morales appartenant au Groupe Generali pour satisfaire aux exigences de l'article L225-1 du Code du commerce.

En complément de la structure juridique présentée ci-dessus, l'Entreprise détient une influence notable sur les entités suivantes :

Filiales	Participations
(50 % au moins du capital détenu par la société)	(10 à 50 % du capital détenu par la société)
SCI GFA Caraïbes	Néant
SCI Courtage Inter Caraïbes	

Il est à noter que l'Entreprise n'a pas de succursale.

A.1.2. Lignes d'activité

L'Entreprise, régie par le Code des assurances, pratique tant en assurance directe qu'en réassurance pour son compte, ou pour le compte d'autrui, tous les types de contrats ou de conventions relevant des branches :

- accidents,
- maladie,
- véhicules terrestres,
- véhicules ferroviaires,
- véhicules aériens,
- véhicules maritimes,
- marchandises transportées,
- incendie et éléments naturels,
- dommages aux biens,
- responsabilité civile auto,
- responsabilité civile générale,
- pertes pécuniaires diverses,
- protection juridique,
- assistance.

L'essentiel du risque porté par l'Entreprise se situe en France.

A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Résultats de souscription

(en K€)	Assurance des frais médicaux	Assurance de responsabilité civile Automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	TOTAL 2017	TOTAL 2016
Primes émises brutes	14 444	35 847	25 243	403	24 205	2 959	103 101	103 345
Primes acquises brutes	14 812	36 312	25 342	417	24 271	3 024	104 178	106 062
Charge des sinistres bruts	10 145	26 788	31 123	2 208	432 025	1 510	503 798	55 447
Variations des autres provisions techniques	0	- 191	0	0	- 125	0	-315	799
Dépenses engagées brutes	4 047	12 701	8 530	1 077	11 444	172	37 970	36 185

(1) : à noter, dans le QRT S.05.01.02 annexé à ce rapport, les dépenses sont présentées directement nettes de réassurance.

Pour son pilotage, l'Entreprise segmente son activité en 7 branches de pilotage, réparties dans 6 lignes d'activité Solvabilité 2. Certaines activités peuvent alimenter plusieurs LOB. Le tableau ci-dessous, non exhaustif, reprend les principales correspondances :

Lignes d'activité Solvabilité 2	Branches de pilotage
Assurance des frais médicaux	Santé
Assurance de responsabilité civile Automobile	Auto, MRC, MRI
Autre assurance des véhicules à moteur	Auto, MRC, MRI
Assurance maritime, aérienne et transport	Marine, aviation et transport
Assurance incendie et autres Dommages aux Biens	MRH, MRC, MRI
Assurance de responsabilité civile générale	RC Générale

Elle pilote son activité à partir de nombreux indicateurs dont notamment le chiffre d'affaires (CA), correspondant aux primes émises brutes de réassurance (affaire directe et acceptation) et le ratio combiné net (COR).

Le chiffre d'affaires de l'Entreprise au 31 décembre 2017 est en baisse (-0,2 %) par rapport à 2016.

Le ratio combiné net global se dégrade de 97,6 % à 109,9 %.

La sinistralité globale (y compris Acceptations) se dégrade suite aux événements Irma et Maria.

Le coût de sinistre de ces phénomènes naturels, bien qu'en grande partie pris en charge par la réassurance, impacte fortement une majorité des LoB Biens & Responsabilité (Auto, DAB, et Transport).

A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Résultats des investissements

(en K€)	2017	2016
Revenus des placements	5 308	4 997
Revenus des autres prêts	1	3
Revenus des participations	80	4 107
Plus-values de cession	8	231
Reprise provisions		
Profits de change	-35	8
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	5 362	9 346
Charges de placements	1 274	1 105
Frais de gestion de placement	425	341
Moins-values de cession	2	769
Intérêts Emprunts	920	496
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	2 621	2 711
REVENUS FINANCIERS DES PLACEMENTS	2 741	6 635

Les revenus des placements courant 2017 sont en baisse par rapport à 2016 (5,4 M€ en 2017 contre 9,3 M€ sur 2016). Cette évolution s'explique principalement par le profit dégagé lors de la fusion avec Courtage Inter Caraïbes et enregistré en revenus des participations en 2016.

A.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

L'Entreprise a absorbé sa filiale Courtage Inter Caraïbes le 1er août 2016 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2016. Consécutivement à cette opération de fusion – absorption, l'Entreprise exerce une activité de gestion déléguée en opérations d'assurances au profit de Generali Vie (gammes Retraite, Prévoyance et Épargne) et au profit du groupe SMA (branche Construction).

Conformément aux principes comptables en vigueur, les résultats de ces activités sont repris en « Résultats des autres activités techniques ».

A.5. AUTRES INFORMATIONS

Pas de point particulier au titre de cette section

B. Système de gouvernance

B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

Afin d'assurer un pilotage efficace, Generali France et ses filiales françaises ont mis en place un système de gouvernance fondé sur :

- des organes de pilotage en charge de la définition de la stratégie et de la surveillance des dispositifs mis en place,
- des comités opérationnels couvrant l'ensemble des activités de l'Entreprise, dont le rôle est de décliner les objectifs stratégiques et de suivre leur mise en œuvre au quotidien.

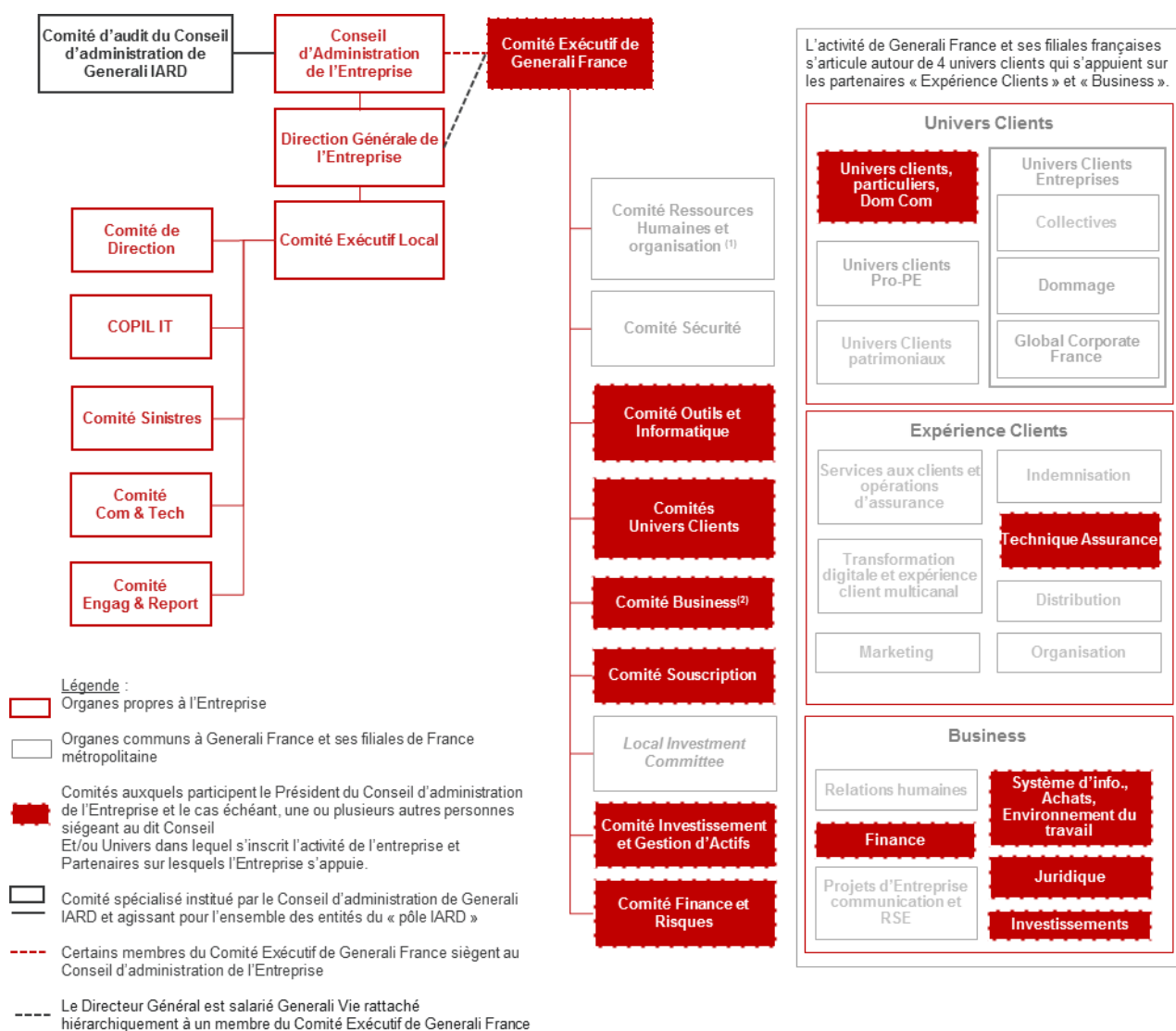
B.1.1. Système de Gouvernance

La définition de la stratégie et la surveillance des dispositifs mis en place sont assurées par :

- le Conseil d'Administration et la Direction Générale de l'Entreprise,
- le Comité d'Audit de Generali Iard,
- le Comité Exécutif (COMEX) qui est une instance commune à Generali France et ses filiales françaises,
- le Comité Exécutif local (Comex local).

Des comités communs à Generali France et ses filiales françaises sont chargés de traduire les orientations stratégiques, dont le cadre est défini par le Conseil d'Administration et assuré par les Comités Exécutifs susvisés.

Le schéma ci-dessous explique la déclinaison de cette organisation :



(1) Le Comité Ressources Humaines et Organisation s'est arrêté en septembre 2017 et ses sujets ont été transférés au COMEX.

(2) Le Comité Business s'est réuni bimensuellement jusqu'en Septembre 2017, puis a été supprimé, les sujets étant désormais traités majoritairement en Comité Exécutif ou en Comité Outils et Informatique.

B.1.1.1. Organes responsables du pilotage des risques et des contrôles

Le Conseil d'Administration de l'Entreprise

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que nécessaire pour l'accomplissement de la gestion des affaires sociales et lorsqu'une décision relevant de sa compétence doit être prise.

Outre les sujets relevant légalement de la compétence du Conseil d'Administration (arrêté des comptes sociaux, convocation de l'assemblée générale des actionnaires, etc.), celui-ci a débattu du contexte économique et financier, de l'activité de l'Entreprise ainsi que des événements importants survenus ou à venir au sein de celle-ci.

Le Comité d'Audit

En application des dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, les compagnies d'assurances sont tenues de se doter d'un comité spécialisé agissant sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Toutefois, les sociétés contrôlées par une société qui est elle-même soumise à l'obligation de se doter d'un comité spécialisé sont exemptées de cette obligation.

La Direction Générale

La Direction Générale (c'est-à-dire le ou les représentants légaux de l'Entreprise) est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'Entreprise, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les statuts attribuent expressément aux Assemblées d'actionnaires et Conseil d'Administration.

Elle veille notamment à la mise en place, la gestion et le suivi du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de l'Entreprise, en cohérence avec les orientations du Conseil d'Administration, du Comité Exécutif et du Comité exécutif local.

Le Comité Exécutif (COMEX)

Dans la limite de l'objet social et des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent expressément aux Assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et à la Direction Générale, le Comité Exécutif (COMEX) fixe le projet de Generali France et ses filiales françaises dans l'ensemble de ses dimensions : orientations stratégiques, politiques, priorités opérationnelles.

Le COMEX est composé :

- des Directeurs Généraux des sociétés de Generali France et ses filiales de France métropolitaine,
- des Directeurs en charge des différents Univers Clients,
- des Directeurs en charge de la Distribution, de la Finance, des Relations Humaines et de l'Organisation, de la Technique Assurance, des Systèmes d'Information, Immobilier d'exploitation et Achats (Chief Operating Officer), du Projet d'Entreprise, Communication et Responsabilité Sociale et Environnementale et du Secrétaire Général.

Le Comité Exécutif Local (Comex local)

Il s'agit de l'instance de Direction qui fixe le projet de l'Entreprise dans l'ensemble de ses dimensions : orientations stratégiques, politiques, priorités opérationnelles.

Le Comité Exécutif local est composé de la Direction Générale, du Directeur Général Délégué, de la Directrice Administrative et Financière et du Secrétaire Général.

B.1.1.2. Articulation entre le Groupe et les filiales

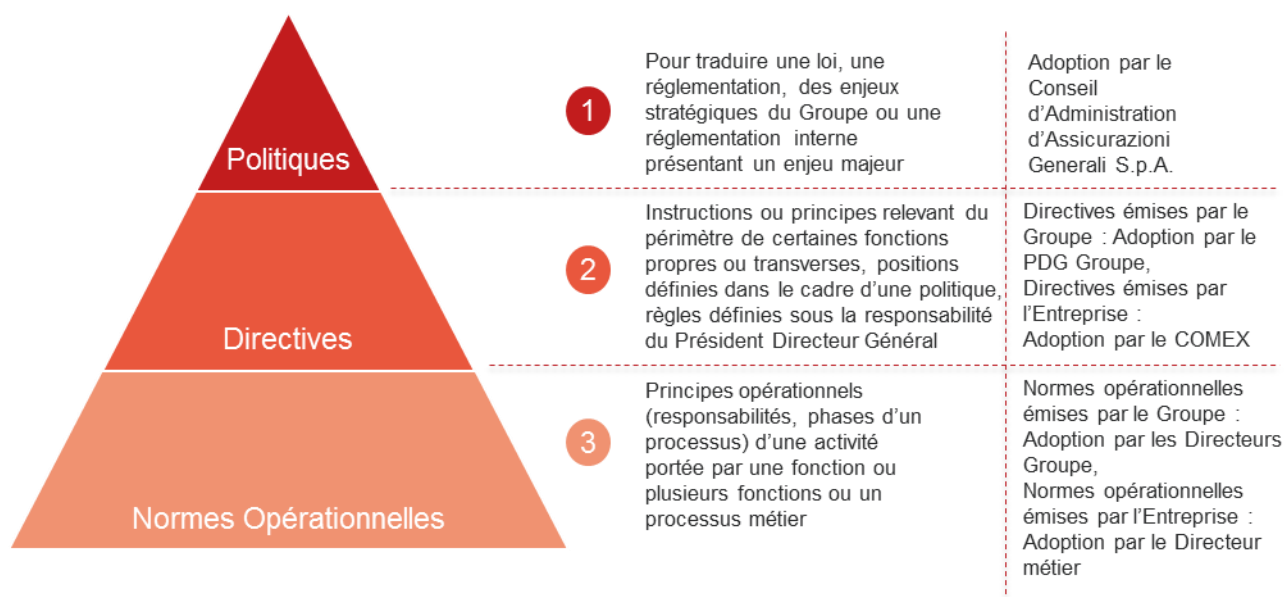
En tant que filiale de Assicurazioni Generali S.p.A., l'Entreprise s'inscrit dans le cadre global de gouvernance défini par le Groupe. Ses organes de pilotage ont donc la responsabilité de décliner et mettre en œuvre les politiques définies par ce dernier.

Depuis novembre 2014, le Groupe Generali a mis en place un processus normatif commun appelé *Generali Internal Regulation System* (GIRS) qui s'applique à toutes les filiales du Groupe dont Generali France et ses propres filiales.

Par ce processus, le Groupe définit les normes à adopter en fonction des réglementations, un contenu uniformisé dans la présentation des obligations à respecter, un processus d'adoption et de déclinaison harmonisé entre toutes les entités du Groupe ainsi que le périmètre de transposition de chaque norme.

Le Groupe a défini trois niveaux de normes à décliner selon l'importance des sujets et les périmètres d'application :

UN PROCESSUS DE NORMES À TROIS NIVEAUX



Chaque norme doit être adoptée et déclinée par Generali France et ses filiales françaises de façon similaire, les éventuelles exceptions devant être préalablement expliquées et validées par le Groupe.

Chaque Politique fait l'objet, de la part de Generali France, d'une analyse de son adaptation au regard de la réglementation française en vigueur avant validation par le Conseil d'Administration local. Les directives sont, quant à elles, validées par le Comité Exécutif de Generali France et les Normes opérationnelles font l'objet d'une validation par les responsables désignés, métiers de Generali France.

B.1.1.3. Comités opérationnels de Generali France

Le cadre stratégique des orientations défini par le Conseil d'Administration de l'Entreprise, est assuré par le COMEX en lien avec les différents Comités ou instances chargés de traduire ces orientations stratégiques en politique dans les domaines qui les concernent.

Ces Comités suivent les indicateurs clés des activités supervisées, initient les chantiers et suivent les actions majeures.

Le Président du Conseil d'administration de l'Entreprise et le cas échéant, une ou plusieurs autres personnes siégeant audit Conseil participent aux comités présentés ci-dessous.

Le comité Business

Il s'agit d'une instance opérationnelle de coordination, transverse aux Univers Clients, centrée sur la mise en œuvre du modèle opérationnel avec un angle prioritaire sur l'Expérience Client et l'offre de produits et services.

Ce comité s'est réuni bimensuellement jusqu'en Septembre 2017, puis a été supprimé, les sujets étant désormais traités majoritairement en Comité Exécutif ou en Comité Outils et Informatique.

Le Comité de Souscription

Il s'agit d'une instance opérationnelle de coordination, transverse aux Univers Clients, en charge de la mise en œuvre des décisions clés sur la politique de souscription.

Le Comité Finance et Risques (CFR)

Il s'agit d'une instance opérationnelle qui assure la supervision de la situation de l'Entreprise sur les dimensions économiques, financières et risques, en préparation ou par délégation du COMEX.

Le Comité Outils et Informatique

Il s'agit d'une instance opérationnelle qui assure la définition et le suivi des stratégies et politiques des systèmes d'information de l'Entreprise : décision, planification et suivi des investissements.

Le Comité Investissement et Gestion d'Actifs (CIGA)

Il s'agit d'une instance opérationnelle en charge du pilotage de l'ensemble des actifs du Groupe Generali France. Il assure la définition et le suivi de la mise en œuvre des politiques d'investissement et de gestion d'actifs.

Les Comités Univers Clients

Il s'agit de 6 instances opérationnelles qui pilotent l'Univers Clients sur l'ensemble de ces dimensions :

- développement et rentabilité : suivi des indicateurs clés concernant le développement du chiffre d'affaires, la consommation de capital, le ratio combiné net ou la NBM,...,
- offres et services : décision sur les projets phares de l'Univers Clients en termes de construction et de développement des offres et des services associés,
- expérience Clients : étude des résultats du NPS et décision des pistes d'amélioration à mettre en place,
- outils : ajustement des outils nécessaires au fonctionnement de l'Univers Clients et des fonctions support contributrices.

Les instances sont les suivantes :

- Univers Clients patrimoniaux,
- Univers Clients Particuliers,
- Univers Clients Pro-PE,
- Univers Clients entreprises Dommage,
- Univers Clients entreprises *Corporate*,
- Univers Clients entreprises Collectives.

Les Comités spécifiques à l'Entreprise

Le Comité de Direction (COMDIR)

Le Comex local s'appuie sur un Comité de Direction (COMDIR) pour l'assister dans le pilotage de la gestion opérationnelle de l'Entreprise.

Le COMDIR se réunit toutes les six semaines ; il est composé des membres du Comex local et des responsables :

- Systèmes d'Informations,
- Conformité & Contrôles,
- Ressources Humaines,
- Indemnisation,
- Actuariat et *Reporting*,
- Commercial.

Il assure la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle, la coordination et le contrôle de l'application des décisions prises par le Comex local de l'Entreprise.

Le Comité de pilotage informatique (COPIL IT)

Le COPIL IT est constitué de la Direction Générale DOM à Paris, du Directeur SI Etudes souscription et indemnisation, du responsable pilotage et coordination DOM, du Directeur Général et du Responsable SI de l'Entreprise. Le COPIL IT a pour mission :

- de définir la stratégie SI et de veiller à son application,
- d'effectuer des arbitrages en fonction des réalités projet et politiques d'entreprise,
- de valider et suivre le plan projet de chaque année.

Le Comité Sinistre

Le Comité Sinistre se réunit mensuellement. Il est composé de la Direction Générale, du Directeur Général Délégué en charge de la Direction Technique, de la Directrice Administrative et Financière, de la responsable Indemnisation et de la responsable des sinistres corporels.

Des collaborateurs de ce dernier service peuvent être amenés à participer. L'objectif principal porte sur les opérations d'inventaires et de révision. Le périmètre couvre essentiellement les dossiers graves (plus de 150K€). Il s'agit d'arbitrer par la Direction Générale la gestion des dossiers présentés durant ce comité.

Le Comité Commercial & Technique

A une fréquence mensuelle, ce comité réunit la Direction Générale, le Directeur Général Délégué, le responsable commercial et la responsable Etudes et Surveillance du portefeuille (rattachée à la Direction Technique).

L'objectif est d'échanger sur les sujets technico-commerciaux. Plus précisément l'objectif est de revoir et proposer de nouvelles règles de souscription au service Commercial, de prendre en compte les retours de ce dernier dans la définition de ces règles, d'améliorer les produits afin de faire en sorte que la Technique soit au service du Commercial de l'Entreprise.

Le Comité Engagement & Reporting

Réunissant la responsable Actuariat & *Reporting* et l'inspecteur vérificateur, ce comité trimestriel a pour but de s'assurer de la correcte compréhension et remontée des engagements de l'Entreprise.

Il permet de mieux structurer la base des risques et d'améliorer la qualité des données de l'Entreprise.

B.1.2. Fonctions et responsabilités

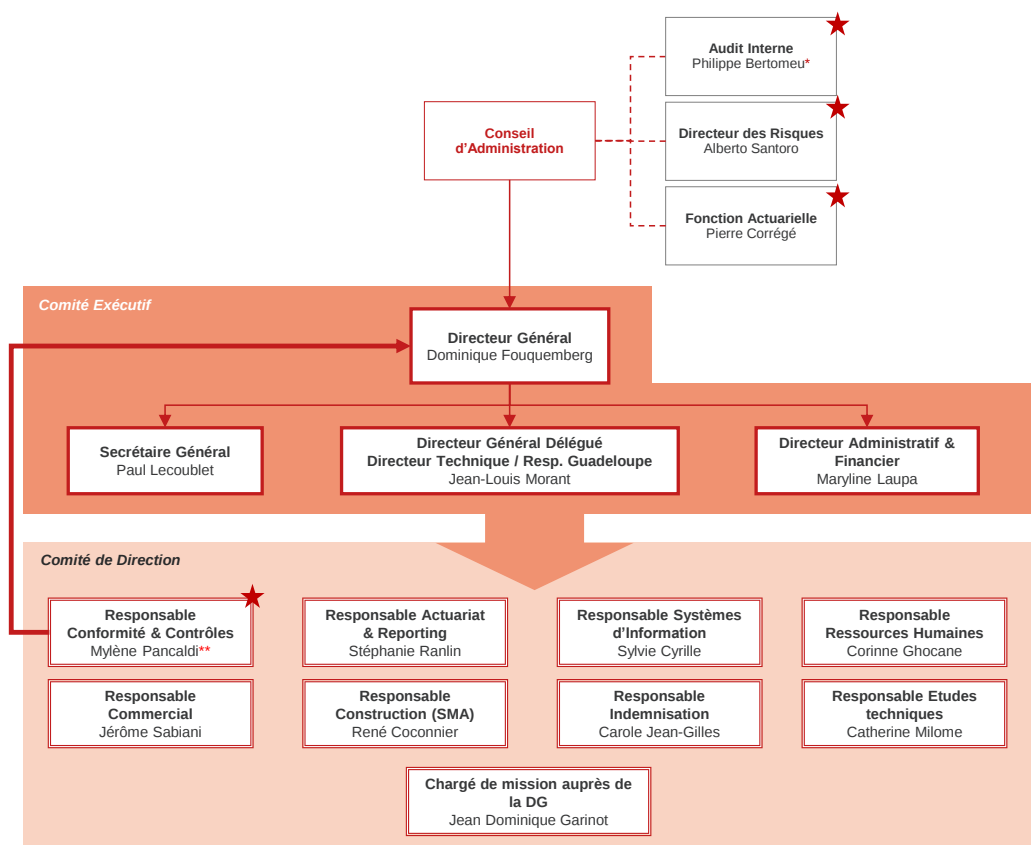
B.1.2.1. Les fonctions clés

La notification des quatre fonctions clés du Groupe Generali France a été réalisée pour chaque Entité Juridique dont l'Entreprise.

Telles que mentionnées par les articles L.354-1 du Code des assurances, les quatre fonctions clés concernées sont :

- la fonction de Gestion des risques,
- la fonction d'Audit interne,
- la fonction Conformité et,
- la fonction Actuarielle.

Ces quatre fonctions disposent d'un accès direct à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, comme le montre l'organigramme ci-dessous :



* Philippe Bertomeu, fonction clé de l'Audit interne, a été nommé en remplacement de Constance Boulot

** Mylène Pancaldi, fonction clé Conformité, a été nommée en remplacement de Ihsen Laffifi

★ Fonctions clés

La fonction Conformité est assurée au sein de l'Entreprise par la Responsable du service Conformité et Contrôles, avec un rattachement hiérarchique à la Direction Générale et un rattachement fonctionnel au Secrétaire Général, sous la coordination du Directeur de la Conformité de Generali France.

B.1.2.2. La fonction gestion des risques

La fonction clé de Gestion des Risques, attribuée au Directeur des Risques, a pour principales missions de :

- superviser et coordonner la mise en œuvre de la Gestion des Risques dans l'ensemble des entités de Generali France et ses filiales françaises,
- déterminer le processus de gestion des risques adéquat et définir les méthodologies d'identification, de mesure et de pilotage des risques,
- définir et veiller au déploiement des outils de maîtrise des risques,
- formaliser et assurer le suivi du profil de risque de l'Entreprise via des rapports appropriés.

Le Directeur des Risques dirige conjointement avec le Directeur Financier le Comité Finance et Risques ; il participe au comité de Souscription et au Comité d'Investissement et de Gestion d'Actifs. Par ailleurs, le Directeur des Risques intervient en Comité d'Audit et en Conseil d'Administration plusieurs fois par an pour présenter et faire valider des travaux (Solvabilité 2, contrôle des risques) ou rendre compte des travaux en cours.

Il intervient régulièrement au Comité Exécutif. Enfin, il peut participer sur demande aux comités opérationnels.

Le Directeur des Risques, pour mener à bien ses missions, s'appuie sur une équipe de 40 collaborateurs environ.

B.1.2.3. La fonction d'Audit interne

La fonction clé d'Audit interne, attribuée au Directeur en charge de l'audit interne du Groupe Generali France, a pour principales missions d'apporter sa contribution en fournissant aux dirigeants et principaux responsables du Groupe Generali France des analyses, recommandations, avis et conseils sur les activités, émis sur la base de travaux périodiques d'investigations ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures Groupe et la conformité des opérations aux dispositions réglementaires, aux normes et usages professionnels et déontologiques, aux politiques et directives valables au sein du Groupe Generali France et aux orientations des Instances de Direction,
- d'évaluer l'adéquation des moyens mis en œuvre pour garantir la régularité et la sécurité des opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des structures et des systèmes d'information et la pertinence des organisations mises en place,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec la stratégie globale de Generali France et ses filiales françaises et qu'ils ont été menés à bien comme prévu,
- d'évaluer la qualité des méthodes de pilotage, de contrôle et de gestion déployées par les sociétés du Groupe Generali France.

Par ailleurs, le Directeur de l'Audit Interne intervient en Comité d'Audit et Conseil d'Administration au minimum tous les 6 mois pour présenter et faire valider des travaux ou rendre compte de travaux en cours.

Il intervient régulièrement en Comité Exécutif.

Le Directeur de l'Audit Interne, pour mener à bien ses missions, s'appuie sur une équipe de 30 collaborateurs environ et sur des correspondants métiers.

B.1.2.4. La fonction conformité

La fonction conformité est attribuée à la Responsable du service Conformité et Contrôles sous la coordination du Directeur de la Conformité de Generali France, et a pour principales missions :

- de promouvoir et mettre en œuvre la politique de conformité de l'Entreprise,
- de participer à l'évaluation de l'impact des changements de l'environnement juridique et les traduire de manière opérationnelle,
- d'assurer une gestion efficace des risques de non-conformité (cartographie, évaluation, réduction de l'exposition),
- de conseiller la Direction Générale dans la traduction opérationnelle des directives ainsi que dans leur mise en application,
- de développer une compréhension commune de la conformité en déclinant des actions de formation et de sensibilisation ciblées.

Elle intervient régulièrement en Comex local.

Enfin, elle peut participer sur demande aux comités opérationnels.

Un dossier relatif au responsable de la fonction clé Conformité de l'Entreprise a été notifié à l'ACPR en juillet 2017.

B.1.2.5. La fonction Actuarielle

Les principales missions attribuées au responsable de la Fonction Actuarielle sont les suivantes :

- le calcul des provisions techniques (normes locales, IFRS, BEL, *Risk Margin*) en non-vie,
- l'exercice des diligences, de la fonction actuarielle telle que définie par la Directive Solvabilité 2, dans le respect des normes du Groupe Generali. En particulier, ces diligences incluent la mise en œuvre :
 - d'une validation indépendante des provisions techniques Solvabilité 2,
 - de la production d'une opinion sur la politique de souscription, sur les arrangements de réassurance, sur la qualité des données ayant servi au calcul des provisions techniques Solvabilité 2,
 - et de la participation au dispositif de Gestion des Risques.
- les travaux effectués dans le cadre de la fonction actuarielle font l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration de l'Entreprise selon une fréquence au minimum annuelle,
- la participation aux instances de gouvernance de la Gestion Financière et de la Gestion des Risques : Comité Finance et Risques, Comité Actif-Passif et Investissement, Comité de Souscription,
- la participation aux instances de gouvernance des travaux de modélisation quantitative des activités non-vie, outre le Comité Finance et Risques, ces instances incluent la Réunion Valeur et Risque et la Réunion de Suivi Méthodologique, ainsi que le Groupe de Travail Technique non-vie. Les travaux de ces instances portent principalement sur la mesure des passifs et des besoins de fonds propres. Ils mettent particulièrement l'accent pour l'ensemble des branches sur le partage des résultats quantitatifs, changements de modèle, suivi des recommandations des travaux de revue menés par l'ACPR, les commissaires aux comptes et les entités internes de validation.

Le responsable de la fonction actuarielle pour mener à bien ses missions s'appuie sur une équipe de 63 collaborateurs.

B.1.3. Politique de rémunération

À travers sa politique de rémunération le Groupe Generali France cherche à motiver et conserver les personnes qui, par leurs compétences techniques et managériales et la diversité de leurs profils en termes d'origine, de genre et d'expérience, constituent un facteur essentiel de la réussite de l'Entreprise.

Cette politique de rémunération reflète et soutient la stratégie et les valeurs de l'Entreprise : être une compagnie d'assurance qui crée de la valeur, garantit la durabilité de ses résultats, accorde de l'importance à ses collaborateurs et maintient ses engagements vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes.

Elle repose sur les principes suivants :

1. **Équité et cohérence** de la rémunération par rapport aux responsabilités confiées et aux capacités démontrées,
2. **Alignement** avec la stratégie de l'Entreprise et les objectifs définis,
3. **Compétitivité** vis-à-vis des tendances et des pratiques du marché,
4. **Valorisation du mérite et de la performance**, en termes de résultats, de comportements et de valeurs,
5. **Transparence et respect** des exigences réglementaires.

Composition de la rémunération des dirigeants

Le système de rémunération consiste en une composante fixe, une composante variable et divers avantages, structurés de manière équilibrée.

Une analyse du système de rémunération est effectuée régulièrement afin de garantir l'équilibre des composantes et d'inciter les cadres dirigeants de l'Entreprise à obtenir des résultats durables.

Le salaire fixe rémunère le poste occupé et les responsabilités attribuées, en prenant en compte l'expérience du titulaire et les compétences requises, mais aussi la qualité de la contribution à l'obtention des résultats.

La rémunération variable est définie afin d'encourager les managers à atteindre les objectifs définis en créant un lien direct entre l'incitation financière et les objectifs quantitatifs et qualitatifs déterminés au niveau de l'Entreprise, d'une activité/ fonction, et au niveau individuel.

Les avantages pour les salariés comprennent une assurance complémentaire santé, un régime de Prévoyance professionnel et, pour les cadres dirigeants, une retraite supplémentaire et la possibilité de bénéficier d'un véhicule de fonction.

Politique de rémunération applicable aux responsables des fonctions clés

Le système de rémunération applicable aux responsables des fonctions clés consiste en une composante fixe et une composante variable ainsi que des avantages sociaux décrits précédemment.

La composante fixe est établie en fonction du niveau de responsabilité attribué et est adaptée de façon à garantir l'indépendance et l'autonomie exigées pour ces postes.

Afin de respecter les exigences réglementaires et d'encourager les responsables des fonctions clés (audit interne, gestion des risques, conformité et actuariat) à mieux exercer leurs obligations, un système de rémunération variable spécifique a été mis en place. La composante variable est exclusivement liée à l'efficacité et à la qualité des contrôles, elle repose uniquement sur des objectifs qualitatifs pluriannuels et elle est versée sous forme de pourcentage immédiat et de pourcentage différé.

B.1.4. Transactions importantes conclues au cours de l'exercice 2017

Pour les besoins du présent rapport, sont considérées comme des transactions importantes, celles conclues durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'Entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle au sens du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 :

- entre l'Entreprise et l'un de ses représentants légaux, l'un de ses administrateurs ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales,
- entre l'Entreprise et Assicurazioni Generali S.p.A. dès lors que la transaction a un impact notable sur le ratio de solvabilité de l'Entreprise.

En 2017, aucune transaction importante n'a été conclue.

B.2. EXIGENCES DE COMPETENCES ET D'HONORABILITE

Sont considérées comme des personnes clés soumises à des exigences particulières de compétence et d'honorabilité les personnes chargées de prendre les décisions à haut niveau et de mettre en œuvre les stratégies conseillées et les politiques approuvées par le Conseil d'Administration, mais également celles qui dirigent effectivement l'Entreprise. Quel que soit l'intitulé des fonctions ou postes correspondants, il s'agit au moins :

- des membres du Conseil d'Administration
- des membres du COMEX et du Comex local,
- du Directeur des Investissements,
- des responsables des quatre fonctions clés, à savoir la fonction de gestion des risques, la fonction conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle (cf. organigramme des fonctions clés présenté en section B.1.2).

La Directive Solvabilité 2 exige que toutes les personnes qui dirigent effectivement l'Entreprise ou qui occupent des postes clés respectent les exigences suivantes :

- a) leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles doivent être adéquates afin de permettre une gestion saine et prudente (*fit*),
- b) elles doivent être honorables et intègres (*proper*).

Au sein du Groupe Generali France, la politique de compétence et d'honorabilité (*Group Fit and Proper Policy*), définit les exigences minimales en termes d'aptitude et d'honorabilité ainsi que les modalités d'évaluation des personnes clés. Ces exigences sont complétées par les politiques afférentes aux quatre fonctions clés qui intègrent des éléments dédiés (*Group Audit Policy*, *Group Actuarial Function Policy*, *Group Risk Management Policy* et *Group Compliance Management System Policy*).

Les personnes clés doivent respecter les exigences de compétence minimum en fonction de leurs responsabilités collectives ou individuelles.

Elles doivent en outre éviter les activités susceptibles de créer des conflits d'intérêts.

Le Groupe Generali France propose des parcours d'intégration et/ou de formation de sorte que les personnes concernées soient en mesure de respecter l'évolution et/ou l'augmentation des exigences définies par la législation en vigueur et liées à leurs responsabilités.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de l'Entreprise dispose collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées, en fonction du secteur spécifique dans lequel il intervient, au moins à propos :

- du marché sur lequel est présente l'Entreprise (rappelé en section A),
- de la stratégie et du modèle commercial,
- du système de gestion (management, gestion des risques et gouvernance),
- de l'analyse actuarielle et financière,
- du cadre législatif et des exigences réglementaires.

La connaissance du marché suppose de connaître et comprendre le contexte commercial et économique dans lequel évolue l'Entreprise et avoir conscience des besoins des clients.

La connaissance de la stratégie et du modèle commercial suppose une compréhension détaillée de cette même stratégie et de ce même modèle.

La connaissance du management et de la gouvernance d'une entreprise suppose la compréhension des risques auxquels s'expose l'Entreprise et sa capacité à y faire face. Il s'agit également d'être en mesure d'évaluer la capacité de l'Entreprise à assurer une bonne gestion, des contrôles efficaces et être en mesure de mettre en œuvre les changements si nécessaire.

L'analyse actuarielle et financière repose sur la capacité à interpréter les informations actuarielles et financières de l'Entreprise, identifier et évaluer les principaux problèmes, et prendre les mesures qui s'imposent (y compris mettre en place les contrôles appropriés) sur la base de ces informations.

La connaissance du cadre législatif et des exigences réglementaires suppose de connaître et comprendre le cadre normatif dans lequel s'inscrit l'Entreprise et être en mesure de s'adapter aux évolutions de la réglementation.

Le Conseil d'Administration prend ses décisions sur la base de la contribution de chaque administrateur. Lesdits administrateurs, pris individuellement, n'ont pas besoin de disposer de connaissances et de compétences approfondies ou d'une solide expérience dans tous les domaines d'activité de l'Entreprise. Cependant, les connaissances, les compétences et l'expérience collectives doivent garantir une gestion saine et prudente de l'Entreprise.

RESPONSABLES DES FONCTIONS CLÉS

Les exigences propres aux fonctions clés sont rappelées dans les politiques Groupe suivantes :

- *Group Audit Policy,*
- *Group Risk Management Policy,*
- *Group Compliance Management System Policy,*
- *Group Actuarial Function Policy.*

Le respect de ces exigences ainsi que les qualifications, les connaissances et l'expérience des responsables des fonctions clés sont vérifiés préalablement à la nomination des titulaires et examinés annuellement par le Conseil d'Administration.

AUTRES PERSONNES CLÉS

Les autres personnes clés doivent disposer des qualifications, des connaissances et de l'expérience professionnelle appropriées et adéquates pour pouvoir exécuter l'ensemble des activités qui leur sont confiées.

L'évaluation du respect des exigences de compétence par chaque personne clé doit permettre de démontrer que ses qualifications, ses connaissances et son expérience sont maintenues à un niveau approprié et adéquat en permanence.

B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

B.3.1. Description du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques de l'Entreprise s'inscrit dans le respect de la politique *Internal Control and Risk Management System* (ICRMS) du Groupe, politique transposée par Generali France et applicable à l'ensemble de ses filiales.

En ligne avec la Directive Solvabilité 2, la politique ICRMS, définit :

- les rôles et responsabilités des administrateurs, de la direction générale et des fonctions clés,
- le cadre normatif décrivant la hiérarchisation des politiques, directives et normes opérationnelles, qui est lui-même décrit dans le processus d'adoption et le contenu de ces normes par une Politique, *Guideline Groupe : Generali Internal Regulations System* (GIRS) (cf. section B1),
- l'ensemble du dispositif de gouvernance et la stratégie de risque de l'Entreprise.

L'ICRMS est un dispositif de gestion des risques et de contrôle interne global, cohérent et efficace avec trois lignes de défense :

- fonctions opérationnelles (preneurs de risques) pour la première ligne de défense,
- fonctions de Gestion des Risques, Actuarielle, Conformité et pilotage du contrôle interne pour la deuxième ligne de défense,
- fonction Audit Interne qui représente la troisième ligne de défense.

Pour plus d'informations concernant ce dispositif, se reporter aux sections B.4, B.5 et B.6.

Au sein du dispositif ICRMS, la fonction Gestion des Risques a pour mission principale d'assurer la mise en place d'un système de gestion des risques adéquat. Elle est en charge de fixer l'appétence au risque et les limites de tolérance au risque de l'Entreprise, d'identifier, de mesurer, de gérer et surveiller les principaux risques. Pour cela, elle s'appuie sur :

- **une gouvernance**,
- mais aussi sur **des processus** dont le *Risk Appetite Framework* (RAF) qui définit les principes d'une gestion des risques proactive et encadrant la prise de décision de l'Entreprise par la mesure d'impacts sur le ratio de solvabilité réglementaire,
- des **politiques écrites**, dont la *Group Risk Management Policy*, qui définit les principes fondamentaux qui doivent s'appliquer à l'ensemble du Groupe,
- des **directives** telles que les GIRG (*Group Investments Risk Guidelines*) qui fixent les limites d'investissement,
- et des **normes opérationnelles** : la fonction Gestion des Risques s'assure de leur mise en œuvre de façon adaptée aux spécificités de l'Entreprise.

B.3.2. Gouvernance

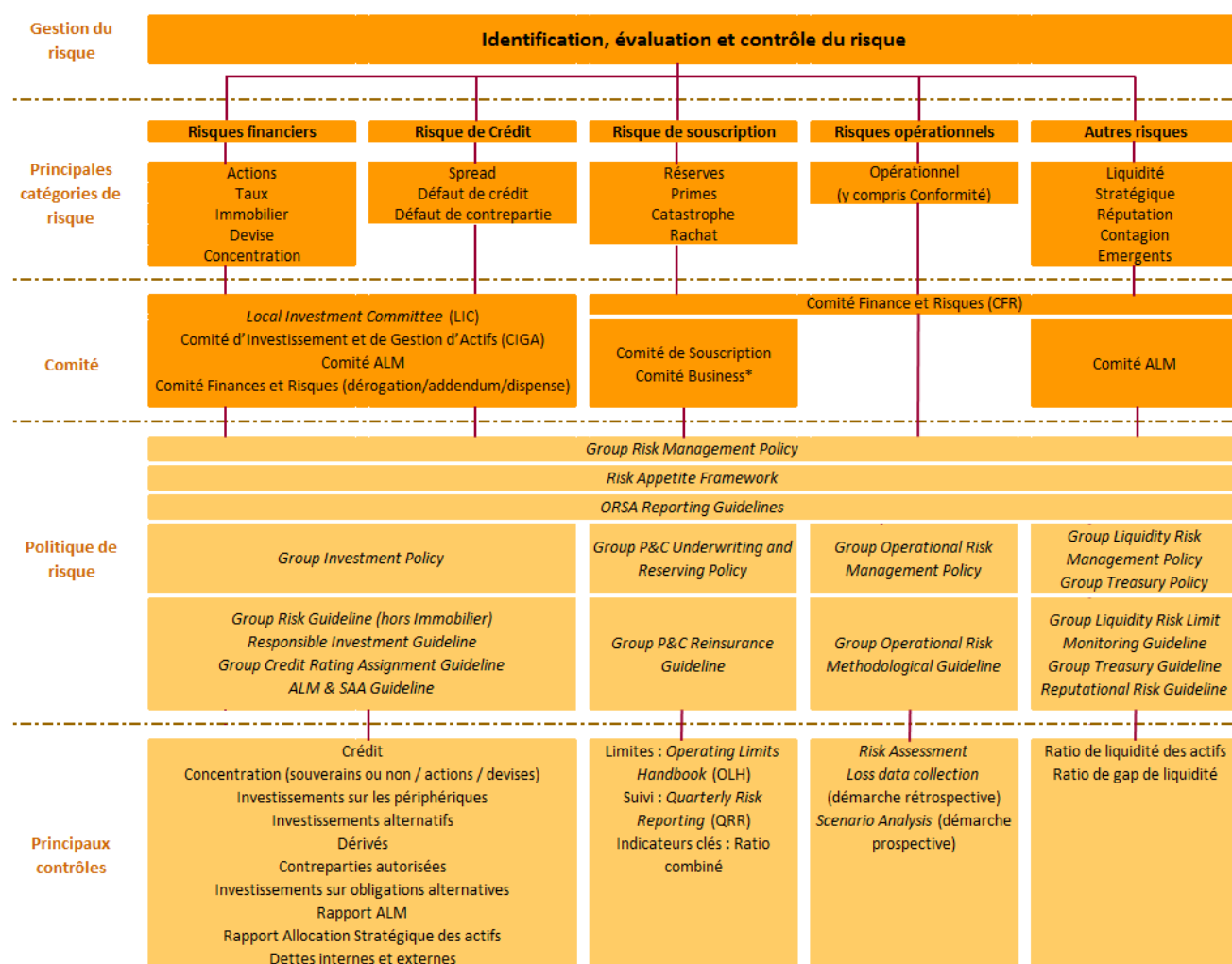
De par son activité, l'Entreprise est exposée à :

- des risques de souscription,
- des risques de marché,
- des risques de crédit,

- des risques opérationnels,
- des risques de liquidité,
- des risques de stratégie,
- des risques de réputation,
- des risques de contagion,
- et des risques émergents.

Elle a retenu une classification qui comprend des risques quantifiés (comprenant le risque de souscription, le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel) et des risques non quantifiés (risque de liquidité, risque stratégique, risque de réputation, risque de contagion, risques émergents).

Ces différents risques, identifiés et regroupés par catégorie et par fonction et leurs liens avec les organes et règles de contrôles associés, sont présentés dans le diagramme ci-dessous :



* Ce comité s'est réuni bimensuellement jusqu'à Septembre 2017, puis a été supprimé, les sujets étant désormais traités majoritairement en Comité Exécutif ou en Comité Outils et Informatique.

Comme indiqué en section B.1, la gouvernance de la Gestion des Risques repose sur le COMEX. Celui-ci s'appuie sur différents comités spécialisés pour mener à bien sa mission, en particulier :

- Comité Finance & Risques (CFR),
- Comité de souscription,

- Comité Business – ce comité s'est réuni bimensuellement jusqu'en septembre 2017, puis a été supprimé, les sujets étant désormais traités majoritairement en Comité Exécutif ou en Comité Outils et Informatique,
- Comité d'Investissement de Gestion d'Actifs (CIGA),
- Comité ALM (*Asset / Liability Management Committee*) – comité opérationnel ne dépendant pas directement du COMEX.

Les rôles et responsabilités incombant aux comités du COMEX sont décrits en section B1.

B.3.3. Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques mis en place par l'Entreprise s'inscrit dans le respect de la *Group Risk Management Policy*. Il repose sur les quatre processus suivants :

- identification des risques,
- évaluation des risques,
- gestion et contrôle des risques,
- *reporting* des risques.

L'objectif de cette section est de démontrer que l'Entreprise a mis en place un système de gestion des risques efficace lui permettant de répondre aux exigences de la réglementation spécifiées dans les articles 44 et 45 de la Directive.

B.3.3.1. Identification des risques

Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, la Gestion des Risques a mis en place :

- un processus d'identification prospective des risques qui tient compte des risques opérationnels à travers le processus de *Risk Assessment*,
- qui est complété par un dispositif de quantification des *scenarii* de risques mis en place par le Groupe : le MRSA (*Main Risk Self Assessment*), qui tient compte de la méthodologie du *Scenario Analysis* (cf. C.5.3.) pour l'évaluation des risques opérationnels.

Les principaux risques sont identifiés, évalués et classés en fonction de leur période de retour ainsi que de leur sévérité et entraînent l'identification de mesures d'atténuation.

Le périmètre de cet exercice comprend :

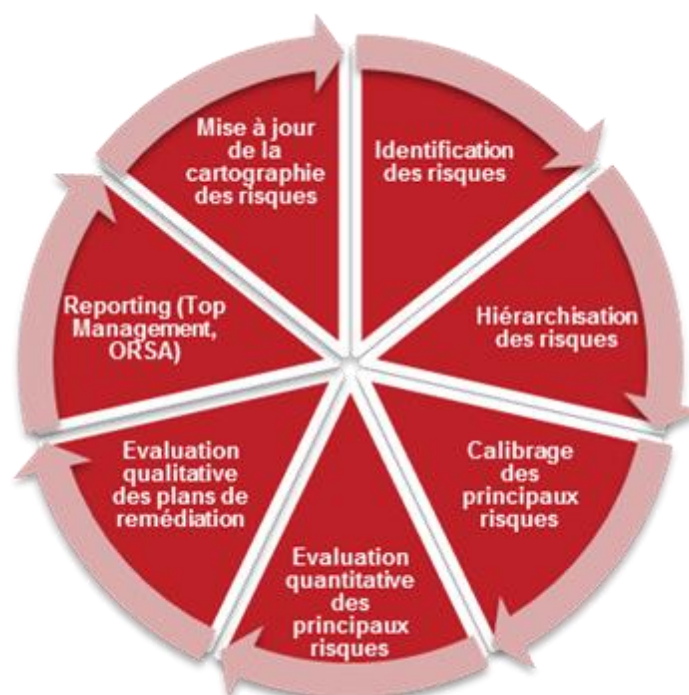
- tous les risques importants auxquels le Groupe Generali et ses filiales sont exposés, qu'ils soient inclus ou non dans le calcul du capital de solvabilité requis,
- les risques émergents, les risques associés aux nouveaux produits et nouveaux marchés, les risques de réputation, les risques réglementaires, les risques de contagions et les risques stratégiques,
- les risques qui peuvent se produire à l'horizon du plan et qui peuvent compromettre la réalisation des objectifs du Plan stratégique.

Concernant le processus d'identification prospective des risques opérationnels mis en place en 2016 au sein de l'Entreprise (le *Risk Assessment*), il a pour but d'identifier et d'évaluer son exposition potentielle à ces risques. L'évaluation tient compte de l'existence et de la maturité des contrôles en place afin de déterminer un risque résiduel. Chaque risque « élevé » fait ensuite l'objet d'une évaluation approfondie via le *Scenario Analysis* (cf section C.5) et donne lieu à la définition de mesures d'atténuation.

Le processus annuel MRSA est quant à lui conforme aux principes décrits dans la politique de gestion des risques du Groupe (*Group Risk Management Policy* - GRMP). Le MRSA combine à la fois une approche descendante (*top-down*) et ascendante (*bottom-up*) qui impliquent l'ensemble des organes de l'Entreprise.

- L'approche *top-down* permet une identification globale des risques sous différents angles et assure l'identification des risques les plus significatifs. Cette approche est principalement basée sur des entretiens avec les preneurs de risques.
- L'approche *bottom-up* est basée sur l'analyse de chacun des *scenarii* par les experts opérationnels. Cette approche aboutit à un rapport descriptif des *scenarii*, leur quantification et l'identification des plans de remédiation qui sont présentés en COMEX.

Ainsi, le processus MRSA repose sur les étapes suivantes :



Comme illustré ci-dessus, ce processus a pour objectif d'identifier les *scenarii* clés qui pourraient avoir une incidence notable sur la capacité de l'Entreprise à atteindre ses objectifs stratégiques. Il prend sa source à partir d'un socle de *scenarii* proposés par le Groupe qui intègre notamment les risques standards, mais aussi le résultat d'études spécialisées sur d'éventuels risques nouveaux, et est enrichi par les responsables de toutes les fonctions de l'Entreprise pour prendre en compte toutes les particularités liées à l'activité, à l'organisation ou aux contraintes locales existantes au sein de celle-ci.

Aussi, la fonction de Gestion des Risques consolide et challenge l'ensemble des contributions des preneurs de risques afin de garantir à l'Entreprise une vision globale des risques auxquels elle est soumise.

Une restitution des conclusions du MRSA est faite aux preneurs de risques, au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration. Les risques les plus importants en termes d'impact sur le résultat opérationnel sont intégrés dans le rapport ORSA.

B.3.3.2. Evaluation des risques

Pour l'évaluation de ses principaux risques, l'Entreprise a développé un modèle interne partiel dont l'utilisation a été autorisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Ce modèle se base sur la méthodologie EBS décrite ci-dessous et couvre les risques de souscription, risques de marché et risques de crédit. La mesure de l'exigence de capital liée au risque opérationnel est quant à elle réalisée via la formule standard, d'où le caractère partiel du modèle interne.

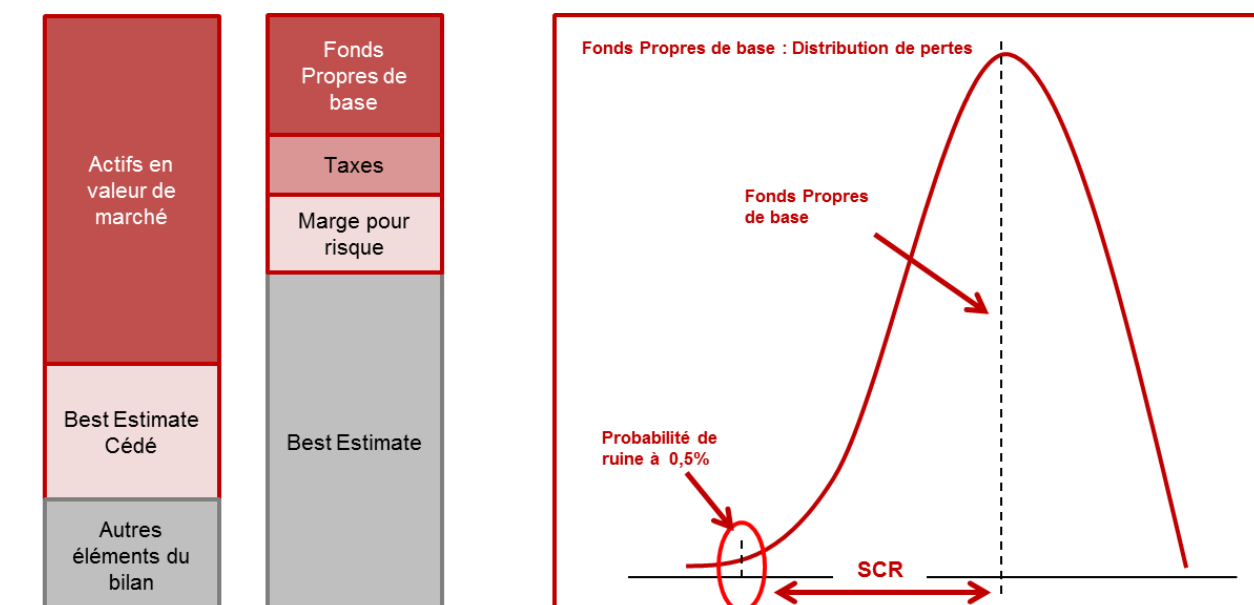
B.3.3.2.1. Modèle interne et méthodologie EBS

La méthode du Bilan Economique (EBS) est l'approche interne adoptée pour quantifier l'exigence de capital. Elle repose sur les éléments suivants :

- respect de principes de quantification cohérents avec le marché dans l'identification des Fonds propres, qui incluent la valeur de marché de la dette subordonnée et la différence entre la valeur de marché des actifs et la juste valeur des passifs. La juste valeur des Passifs techniques inclut la meilleure estimation des flux futurs de trésorerie (Meilleure estimation des passifs (BEL), minorée des frais pour défaut des réassureurs) et un coût supplémentaire (Marge pour risque) pour les risques que les instruments financiers disponibles sur le marché ne permettent pas d'atténuer (c'est-à-dire les risques opérationnels et les risques d'assurance non couvrables) ;
- évaluation du Capital de solvabilité requis (SCR) comme principal critère d'évaluation des risques. Le SCR est le capital requis pour absorber la perte maximale de Fonds propres, déterminée par le biais d'une approche fondée sur la VaR¹, à l'horizon d'un an, et avec un niveau de confiance de 99,5 %.

L'approche développée par le Groupe Generali pour être pleinement conforme aux exigences requises par la Directive Solvabilité 2 lors de l'évaluation de l'exigence de capital consiste à calculer la distribution complète des Fonds propres grâce à une approche de simulation de Monte Carlo.

Le schéma ci-dessous décrit cette méthode.

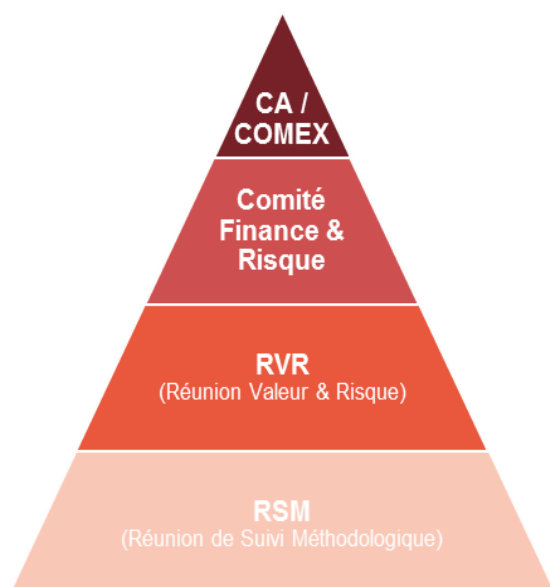


Pour plus d'information sur la description de la méthodologie EBS, se reporter à la section E.4.

¹ VaR : Value at Risk

B.3.3.2.2. Gouvernance du modèle interne

La gouvernance du Modèle Interne est décrite dans le *Group Internal Model Governance Policy*. Au niveau de l'Entreprise, elle se décompose en 4 niveaux :



- **le Conseil d'Administration** : qui valide, de façon ultime, l'utilisation du modèle pour le calcul du SCR, et les orientations à suivre en matière de changements majeurs ou des extensions du modèle,
- **le Comité Finances et Risques (CFR)** : est tenu informé de toutes les décisions prises en RVR et assure la validation des méthodologies employées dans le modèle ayant un impact transverse,
- **la Réunion Valeur et Risques (RVR)** : assure le suivi global de l'avancement des plans d'actions, la validation des différents choix méthodologiques et la validation de la documentation,
- **la Réunion de Suivi Méthodologique (RSM)** : assure le suivi de l'avancement des travaux en cours et réalise les échanges méthodologiques sur certaines études.

B.3.3.2.3. Validation du Modèle interne

Des activités de validation sont également réalisées afin de démontrer, sur la base de revues indépendantes, que le Modèle Interne est complet, robuste et fiable.

Le cadre de validation repose sur la *Generali Group Internal Model Validation Policy* qui décrit les principes, les règles de gouvernance, les méthodologies, les outils et le processus mis en œuvre pour la validation du modèle.

Ces activités sont organisées pour chacun des modules qui composent le Modèle Interne Partiel :

- risques de marché,
- risques de crédit,
- risques de souscription,
- agrégation et résultats,
- corrélations,
- environnement opérationnel (*Use Test*, *P&L Attribution*, qualité des données, Gouvernance, ...).

Les outils de validation du modèle sont de trois natures :

- les *Report Requirements* (RR) : qui sont des benchmarks couvrant les contrôles des activités réalisées par l'équipe modèle (MDU - *Model Developers & Users*),
- les *Validation Tests* (VT) : définis par l'équipe centrale du Groupe et qui sont réalisés par la *Local Validation Unit* (LVU),
- les *Additional Tests* (AT) : définis et réalisés par la LVU.

Le résultat des tests et des analyses est formalisé dans des Rapports de Validation. Un code couleur permet de classer les problèmes rencontrés par criticité (Vert, Orange, Rouge) selon l'urgence du plan de correction qui doit être mis en œuvre.

Les tâches de validation intègrent une certification du niveau de qualité des données utilisées pour le calcul du SCR. L'approche mise en œuvre pour la qualité des données (DQ) repose sur un ensemble de documents qui constitue le Corpus de documents de Qualité des données. Ce Corpus comprend en particulier :

- le diagramme des flux de données depuis les systèmes sources (SSL), jusqu'au niveau de calcul (RCL) puis d'agrégation (RAL),
- le résultat d'une étude d'identification et d'évaluation des impacts causés par différents critères de défaut de qualité (l'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence),
- un répertoire descriptif des flux portant sur les données utilisées dans le modèle, intégrant la description des contrôles pour évaluer leur niveau de qualité, et des preuves permettant de justifier le résultat de ces contrôles,
- le détail du lignage des données, nécessaire à la synthèse de la qualité,
- le registre des anomalies.

Pour 2017, les quelques anomalies remontées ont toutes fait l'objet d'une correction ad-hoc pour permettre le bon fonctionnement du modèle.

B.3.3.2.4. Gestion des changements du modèle interne

Conformément à l'article 115 de la Directive qui précise qu'une compagnie d'assurance se doit d'adopter une politique de gestion des changements de modèle, le Groupe Generali a émis une politique (la *Group Internal Model Change Policy*), adoptée par l'Entreprise.

Cette politique explique le processus de gestion des changements du modèle en sept phases (identification, demande de mise en œuvre, classification, implémentation, validation, approbation puis approbation par le régulateur).

Elle classe les changements selon leur niveau de matérialité (majeur, mineur) en fonction de l'impact du changement sur le SCR ($>$ ou $<$ à 10 %) et s'assure que les déficiences et les changements de l'environnement du modèle sont pris en compte dans sa mise à jour.

Le niveau de matérialité est défini :

- par défaut pour une série de nature d'événements déclencheurs du changement (changement de profil de risque, changement de données en entrée et hypothèses, changement de méthodologie, changement des systèmes IT supportant le modèle, changement d'utilisation du modèle, changement de gouvernance),
- à partir d'une évaluation qualitative à dire d'expert.

Cette politique définit également les rôles et responsabilités des parties prenantes de la mise en œuvre des changements du modèle notamment les interactions avec le Groupe.

B.3.3.2.5. Formule Standard

Le risque opérationnel est exclu du scope du modèle interne et est évalué d'après la méthode de la Formule Standard. Ainsi, le Modèle interne développé par l'Entreprise est partiel. L'exigence de capital au titre du risque opérationnel est fonction du volume de l'activité (niveau de primes, niveau des réserves et du montant de frais).

B.3.3.3. Gestion des risques et contrôles

Des instructions spécifiques pour la gestion des différentes catégories de risque sont fournies dans les politiques définies par le Groupe Generali ainsi que dans les directives connexes présentées dans la section B.3.2.

De même, les principaux contrôles effectués dans le cadre de la gestion des différentes catégories de risques identifiés par l'Entreprise sont également présentés en section B.3.2.

B.3.3.3.1. Appétences au risque

Le cadre de l'appétence aux risques (*Risk Appetite Framework* - RAF) est un dispositif du système de gestion des risques qui :

- définit la notion d'appétence au risque de l'Entreprise, comme étant le niveau de risque global qu'elle est prête à prendre ou non au regard de sa stratégie,
- détaille les préférences de risque, qui sont entre autres des indications qualitatives qui guident l'Entreprise dans la sélection des risques auxquels elle souhaite être exposée,
- définit les trois dimensions (le capital, la liquidité et le résultat opérationnel) utilisées pour suivre les préférences de risque et les niveaux de tolérance associés en lien avec les niveaux de risques du Groupe Generali,
- définit la gouvernance ainsi que les mécanismes adéquats de surveillance et d'escalade en cas de dépassement des niveaux de tolérances, en plus des plans de remédiation,
- décrit la façon dont l'appétence et les tolérances au risque sont intégrées aux principaux processus de prise de décisions de l'Entreprise, en particulier le processus du plan stratégique, de l'allocation stratégique d'actifs, et le lancement de nouveaux produits,
- précise les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes du dispositif.

B.3.3.3.2. Préférences de risques

Les préférences de risque sont des déclarations qualitatives qui guident l'Entreprise dans la sélection individuelle des risques, c'est à dire les risques qu'elle souhaite prendre davantage ou pour lesquelles elle souhaite moins s'exposer. Ces préférences orientent le positionnement stratégique de l'Entreprise en termes de marchés, de produits et de réseaux de distributions.

Le Groupe Generali concentre ses risques et son capital dans son cœur de métier (risque de souscription et risque lié aux investissements). Les préférences de risque sont les suivantes :

- rééquilibrer son portefeuille avec une souscription davantage orientée vers le business non-auto;
- rechercher des opportunités de diversification du risque, notamment sur le plan géographique, sectoriel et en termes de canaux de distribution,
- optimiser son exposition au risque financier par l'adoption d'une stratégie d'investissement adossée au passif, prudente au niveau du portefeuille, et couplée à une attitude opportuniste,
- éviter les risques de réputation en prévenant l'apparition de tout événement nuisible à sa réputation et en veillant à gérer tout événement éventuel de ce type correctement, rapidement et en toute transparence,
- conserver une liquidité suffisante pour garantir sa capacité à honorer ses engagements en cas de *scenarii* défavorables, tout en réalisant ses objectifs de rentabilité et de croissance.

B.3.3.3.3. Métriques de risques et tolérances aux risques

Les métriques de risque sont des indicateurs utilisés pour traduire l'appétit global et les préférences de risques de l'Entreprise en tolérance de risques quantitatives et mesurables. Elles doivent être intégrées dans les processus opérationnels afin d'assurer un suivi et un pilotage adéquat de l'activité.

Le Groupe Generali a défini des métriques qui couvrent trois dimensions :

- le capital, dont le principal indicateur est le ratio de solvabilité, est suivi au niveau du Groupe et en local,
- la liquidité, suivie au niveau du Groupe et en local, et
- la volatilité du résultat opérationnel suivie également au niveau du Groupe.

Les tolérances aux risques constituent des seuils que l'Entreprise admet sur ses métriques de risque afin de s'assurer du respect de son appétence aux risques. L'Entreprise définit deux niveaux de tolérances aux risques :

- de limite basse (*soft limit*) ou seuil d'alerte de risques,
- de limite ultime (*hard limit*) ou seuil minimal de risques à ne pas franchir.

Le RAF est un outil qui sert de support aux décisions. A ce titre, il a vocation à être embarqué pour les activités suivantes :

- le plan stratégique,
- l'investissement et l'allocation des actifs,
- le lancement de nouveaux produits,
- la réassurance,
- la gestion du capital.

B.3.3.4. Reporting des risques et rapport ORSA

Au travers de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (processus ORSA), la fonction de Gestion des Risques assure les trois évaluations suivantes pour l'Entreprise :

- le besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des exigences réglementaires,
- la déviation du profil de risque.

L'évaluation du besoin global en solvabilité repose :

- pour ce qui relève des risques quantifiés, sur l'utilisation d'un Modèle Interne Partiel complété par les modules de risques complémentaires (pour le module risque opérationnel) de la Formule Standard,
- pour les risques non-quantifiables, tels que les risques de liquidité, de réputation, de contagion, les risques stratégiques ou émergents, l'évaluation est basée sur des approches qualitatives ou ad-hoc. Deux indicateurs ont été identifiés par l'Entreprise pour le suivi du risque de liquidité : le ratio de liquidité des actifs et le ratio de *gap* de liquidité.

L'évaluation du respect permanent des exigences réglementaires est réalisée au moyen de projections du ratio de solvabilité selon les évolutions du bilan induites par le plan stratégique de l'Entreprise. Cet exercice est réalisé à l'aide d'un outil de projection à la fois des Fonds Propres et de l'Exigence de Capital. Aussi, les risques non-quantifiables sont étudiés qualitativement afin d'avoir une évaluation du besoin global en solvabilité en vision prospective. La prudence, la fiabilité et l'objectivité de l'évaluation de l'adéquation des provisions d'assurance sont en outre évaluées.

L'évaluation du besoin global de solvabilité ainsi que celle relative au respect permanent des exigences réglementaires sont réalisées sur la base des conditions connues à la date de l'évaluation et intègrent également les mesures de sensibilités liées à une liste de *scenarii* identifiés.

L'évaluation de l'exigence de capital est réalisée à chaque arrêté trimestriel. Ainsi, l'Entreprise s'assure du respect permanent des obligations de façon infra-annuelle.

La déviation du profil de risque est réalisée au travers des études telles que l'analyse des pertes et profits (*P&L Attribution*), l'analyse des mouvements entre l'évaluation en 2016 et en 2017 du ratio de solvabilité, et le *reverse stress test*.

De façon annuelle, les résultats de l'ORSA sont portés à l'attention du Conseil d'administration et du Comité Exécutif afin de leur fournir une vision claire et compréhensible de la stratégie de Gestion des Risques de l'Entreprise. Des cas exceptionnels (modifications brutales du profil de risque, des conditions de marché, de la structure de l'entité,...) déclenchent la réalisation d'un ORSA non-régulier. En outre, un aperçu du rapport final de l'ORSA (dit *ORSA Strategic Plan Update*) est réalisé en même temps que les projections du ratio de solvabilité à l'horizon du plan de sorte à renforcer les liens avec le Plan Stratégique.

B.3.4. Variation liée à l'impact du Volatility Adjustment

Dans le cadre de l'évaluation de ses provisions techniques, conformément à la Directive Solvabilité 2, l'Entreprise actualise ses flux de trésorerie au taux sans risque. A la courbe des taux sans risque construite à partir des taux *swaps*, est appliqué une correction pour volatilité (*Volatility Adjustment*) : l'Entreprise utilise une approche stochastique intégrée dans son Modèle Interne. Le niveau d'ajustement étant fonction des niveaux de *spreads* et des conditions de marché dans les différents *scenarii*, cette correction a été traitée comme une variable stochastique.

La variation liée à l'impact du *Volatility Adjustment* à fin 2017 sur le ratio de solvabilité est représentée dans le tableau suivant :

Sensibilité sur le Volatility Adjustment

(en %)	Ratio de solvabilité	Variation
Base	125 %	
Sans <i>Volatility Adjustment</i>	122 %	-3 pts

B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

B.4.1. Description du système de contrôle interne

Le dispositif de Contrôle Interne est organisé autour de 3 lignes de défense :

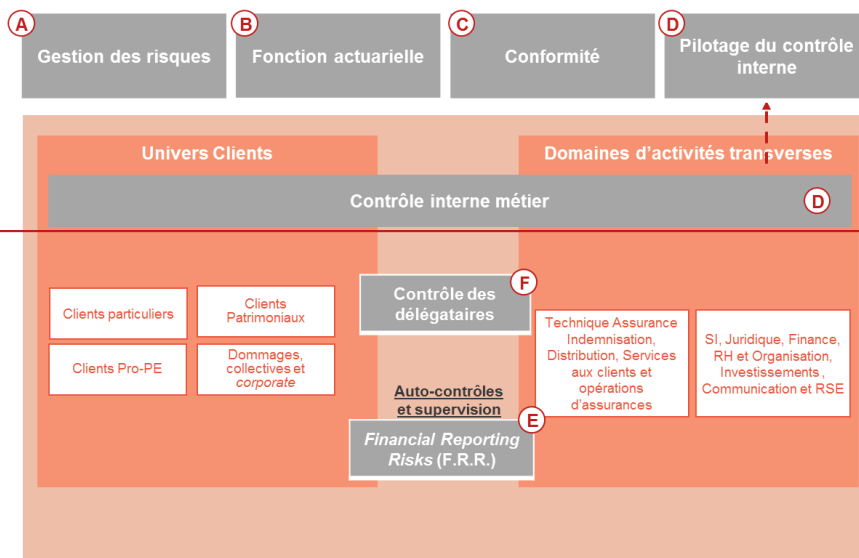
3^{ème} ligne de défense

Elle est constituée de la fonction clé Audit Interne qui réalise une évaluation indépendante de la qualité et de l'efficacité du dispositif global de contrôle mis en œuvre et animé par les autres fonctions.

Audit interne

2^{ème} ligne de défense

Elle est constituée d'équipes centrales concernant les fonctions clés de gestion des risques, actuarielle et conformité. Une équipe centrale de pilotage du contrôle interne anime des équipes de contrôle interne métier dans chaque direction, celles-ci sont rattachées directement au membre du COMEX qui en est responsable.



1^{ère} ligne de défense

Elle représente la base du dispositif de maîtrise des risques. Elle est composée de différents éléments de maîtrise des risques définis et mis en œuvre par :

- chaque Univers clients :
 - Clients particuliers,
 - Clients patrimoniaux,
 - Clients professionnels et petites entreprises.
- ainsi que par les équipes en charge de domaines d'activités transverses en support des Univers clients : Distribution, Technique Assurance, Finance, Indemnisation, services clients et opérations d'assurance, SI, Juridique, Relations humaines et Organisation, Investissements, Communication et RSE
- enfin, un dispositif transverse de contrôle est mis en place avec les fonctions de contrôle interne métier, contrôle des délégataires ainsi que sur le contrôle des risques des *reportings* financiers (F.R.R.).

(A) Gestion des Risques (risques opérationnels)

Le dispositif de Gestion des Risques opérationnels est rappelé en section C.5.

(B) Fonction Actuarielle

Les activités de la fonction actuarielle sont rappelées en section B.6.

(C) Conformité

Les activités de la Conformité sont rappelées en section B.4.2.

(D) Pilotage Contrôle Interne

La fonction contrôle interne est en charge de la vérification de l'efficacité des systèmes de contrôle mis en place par la 1^{ère} ligne de défense s'agissant de la maîtrise des risques opérationnels. Il se compose :

- d'une unité en charge du pilotage du contrôle interne, rattachée à la Direction de la Conformité,
- de contrôleurs internes au sein des entités métiers.

L'unité de pilotage de contrôle interne a pour missions l'animation et l'encadrement du contrôle interne et notamment :

- rédaction et mise à jour de programmes de contrôle sur les thématiques de conformité,

- suivi et pilotage des missions de contrôles,
- soutien méthodologique,
- validation des rapports de contrôles et communication auprès des instances compétentes,
- évaluation de la maîtrise des risques par les opérationnels et son évolution,
- formalisation des synthèses et alertes en vue de leur communication aux instances compétentes de l'Entreprise,
- suivi des plans de remédiation (Contrôle Interne, Audit Interne et *Financial Report Risk* (F.R.R. voir définition ci-après dans paragraphe « **E** Dispositif FRR »),
- réalisation de contrôles transverses.

L'équipe de contrôle interne et de contrôle des délégations local (2 collaborateurs et un manager) assure les contrôles au plus près du terrain et est rattachée fonctionnellement au Secrétariat Général et hiérarchiquement au Directeur Général de l'Entité. Elle rapporte également à l'unité de pilotage du contrôle interne du Groupe Generali France.

Les missions des contrôleurs Internes locaux sont les suivantes:

- effectuer des contrôles selon une approche par les risques sur leurs périmètres,
- rédiger les rapports de contrôle afin de rendre compte de l'efficacité de la maîtrise des risques et alerter le cas échéant,
- contribuer à la mise en place de méthodologies de contrôle et les appliquer,
- suivre plans de remédiation sur son périmètre (Contrôle Interne, Audit Interne et *Financial Report Risk* (F.R.R. voir définition ci-après dans paragraphe « **E** Dispositif FRR »),
- mettre en place les instruments de suivi et pilotage des contrôles.

E Dispositif FRR

Au sein du dispositif de Contrôle Interne, le dispositif de FRR (*Financial Reporting Risk*), obligation réglementaire italienne, a pour objectif d'identifier les activités pouvant avoir un impact sur la fiabilité des états financiers et d'identifier les contrôles de première ligne de défense destinés à les maîtriser. Le contrôle Interne s'assure de la réalisation de ces contrôles et suit les éventuels plans de remédiation consécutifs aux campagnes de test bi-annuelles réalisées par un audit externe.

F Contrôle des délégataires

Les activités de contrôle des délégataires sont rappelées en section B.7.

B.4.2. Fonction clé de Conformité

B.4.2.1. Organisation

La fonction clé Conformité de l'Entreprise est incarnée par la Responsable du service Conformité et Contrôles mis en place en avril 2014. Elle fait l'objet d'un rattachement hiérarchique au Directeur Général et un rattachement fonctionnel au Secrétaire Général, sous la coordination du Directeur de la Conformité de Generali France.

La fonction clé Conformité de l'Entreprise est indépendante des métiers et rend compte, en lien avec la Direction Générale, au Conseil d'Administration de l'Entreprise, ainsi qu'à la Conformité du Groupe Generali France.

Les missions de la fonction clé Conformité sont rappelées au paragraphe B.4.1.

La politique de Conformité Groupe est mise à jour en fonction des besoins identifiés soit par une entité du Groupe Generali S.p.A soit par le Groupe lui-même pour des raisons métier, légales ou réglementaires. Une nouvelle version enrichie de la *Group Compliance Management System Policy* et une Directive intitulée *Compliance Function's Operating Model Guideline* ont été adoptées en 2017.

B.4.2.2. Méthodologie, outils et actions

La fonction clé Conformité produit annuellement des rapports, à la Direction Générale de l'Entreprise et au Conseil d'Administration, visant à présenter les travaux réalisés au cours de l'exercice ainsi qu'une photographie du niveau d'exposition aux risques de non-conformité. Ces rapports sont constitués d'un bilan et d'un plan annuel des activités Conformité.

B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

B.5.1. Description de l'Audit Interne

La Direction de l'Audit Interne est structurée autour de trois grandes fonctions :

- une fonction de Directeur de l'Audit Interne,
- une fonction de Responsables de missions (RM),
- une fonction de Chargés de missions (CM), qui ont le statut de junior ou de senior.

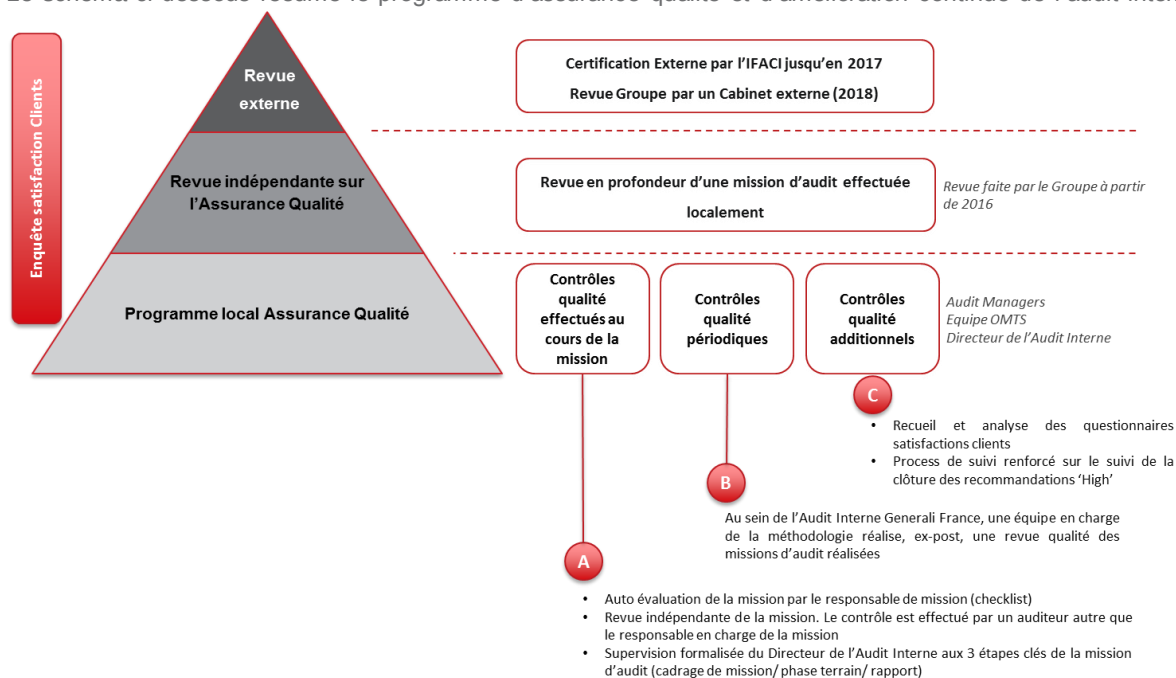
Le Directeur de l'Audit Interne est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général et reporte au Directeur de l'Audit Interne du Groupe et au Comité d'audit. Ses missions sont rappelées au paragraphe B1.

La Direction de l'Audit Interne réalise des missions d'audit visant à identifier et mesurer les risques (financiers, assurantiels, opérationnels et de non-conformité) de l'Entreprise. Le champ d'intervention porte sur toutes les activités du Groupe Generali France.

B.5.2. Autres informations

Depuis janvier 2016, l'audit interne a renforcé son programme Qualité.

Le schéma ci-dessous résume le programme d'assurance qualité et d'amélioration continue de l'audit interne (QAIP).



B.6. FONCTION ACTUARIELLE

B.6.1. Organisation de la Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle Locale (*Local Actuarial Function* – LAF) a été créée en 2015 afin de se conformer à la Politique Actuarielle Groupe. Ses missions sont rappelées au paragraphe B.1.

L'organisation des fonctions actuarielles de l'Entreprise est implémentée en application des spécifications suivantes :

- la réglementation Solvabilité 2,
- le cadre de Gouvernance de la Fonction Actuarielle Groupe, qui comprend la Politique de la Fonction Actuarielle Groupe (*Group Actuarial Function Policy*) et les Directives de la Fonction Actuarielle (*Actuarial Function Guidelines*). Début 2017, le dispositif s'est enrichi des Directives Communes de la Gestion des Risques et de la Fonction Actuarielle (*Risk Management and Actuarial Function Joint Guidelines*).

L'organisation a été approuvée par le Comité Exécutif de l'Entreprise et a été notifiée au superviseur local.

Le Responsable Local de la Fonction Actuarielle (*Local Head of Actuarial Function* - LHAF), tel que défini par la politique Groupe, est rattaché au Directeur Général de l'Entreprise. Cependant, dans la mesure où il exprime un avis sur les provisions (incluant la qualité des données), sur la politique de souscription ou sur les dispositions prises en matière de réassurance, il reporte directement au Conseil d'Administration.

La Fonction Actuarielle Locale s'organise de manière transverse autour d'équipes distinctes pour le respect du principe de séparation des tâches entre les activités de production et de validation :

- l'équipe du Provisionnement IARD (*Local Calculation Unit – LCU*) : elle est responsable des calculs des provisions techniques sous le régime de Solvabilité 2 (*Best Estimate*), ainsi que des calculs des provisions techniques en normes IFRS et normes sociales,
- l'équipe de Validation de la Fonction Actuarielle (*Local Validation Unit - LVU*) : elle est principalement en charge de réaliser les activités de validation du calcul des provisions techniques et notamment la validation des données utilisées dans le cadre du calcul.

Le champ d'intervention des équipes du Provisionnement IARD et de Validation recouvre l'ensemble des entités d'assurance non vie du Groupe Generali France.

Les Directives Communes de la Gestion des Risques et de la Fonction Actuarielle prévoient un dispositif qui définit les échanges minimums entre la Fonction Actuarielle et la Gestion des Risques tant au niveau groupe qu'au niveau local, sur les modèles de projection des flux de trésorerie et sur la mesure des profits futurs du modèle interne. Ces directives décrivent également les processus d'escalade à suivre en cas de désaccord, d'une part entre le Responsable Local de la Fonction Actuarielle et le Responsable Local de la Gestion des Risques (*Local Chief Risk Officer – LCRO*) au niveau local et d'autre part entre le Responsable Groupe de la Fonction Actuarielle (*Group Head of Actuarial Function – GHAF*) et le Responsable Groupe de la Gestion des Risques (*Group Chief Risk Officer – GCRO*) au niveau groupe. En cas de divergence de vue entre LHAF et GHAF, ce dernier peut émettre une "remarque formelle" qui doit être reportée dans le rapport actuariel.

Le dispositif actuel fixe également un cadre approprié permettant de bien comprendre et de programmer les interactions entre la Fonction Actuarielle Locale et les autres fonctions clés, et l'accès du Responsable Local de la Fonction Actuarielle aux comités compétents.

La mise en oeuvre de la Fonction Actuarielle Locale au sein de l'Entreprise n'est pas sujette à des exceptions ou des dérogations en ce qui concerne les modalités de gouvernance définies.

B.6.2. Activités de la Fonction Actuarielle

Les activités de la Fonction Actuarielle sont définies par l'article 48 de la Directive Solvabilité 2. Elles constituent la majeure partie des missions de la Direction Provisionnement et Valeur. Les activités de la Fonction Actuarielle sont :

- coordonner le calcul des provisions techniques : certains services de la Direction Provisionnement et Valeur ont pour mission principale de produire ces calculs, ils en assurent par conséquent la coordination,
- garantir le caractère approprié des modèles, méthodes et hypothèses utilisés dans le calcul des provisions techniques, ainsi qu'évaluer la suffisance et la qualité des données employées : le service de Validation de la Fonction Actuarielle effectue les travaux de validation permettant de relever les éventuels points d'amélioration et de suivre les plans de remédiations correspondant,
- comparer les hypothèses *Best Estimate* avec l'expérience : ces travaux font l'objet de mises à jour annuelles des hypothèses et sont revues par les travaux de validation,
- informer le Conseil d'Administration sur la fiabilité et le caractère adéquat des calculs des provisions techniques, notamment par la présentation annuelle du rapport de la Fonction Actuarielle,
- exprimer une opinion sur la politique de souscription : ces travaux se basent sur la participation aux Groupes de Travail Techniques et sur le calcul trimestriel des indicateurs de rentabilité,
- exprimer une opinion sur les dispositifs de réassurance : ces travaux se basent particulièrement en non-vie sur le processus *Team Planning* qui vise à réconcilier les visions des fonctions Risque, Actuarielle et du Plan,
- contribuer à l'implémentation effective du dispositif de gestion des risques, notamment par la participation aux instances de gouvernance du modèle interne de calcul des besoins en capital.

B.7. SOUS-TRAITANCE

B.7.1. Cadre des activités externalisées

L'externalisation est un accord entre l'Entreprise et un prestataire de service [également dénommé « délégataire »], qu'il soit une entité supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ou non, aux termes duquel le prestataire de service effectue, de façon durable, un processus, un service ou une activité, directement ou indirectement, qui pourrait être effectué par l'Entreprise elle-même. La directive Solvabilité 2 classe les fonctions ou activités déléguées en deux catégories afin de tenir compte de l'incidence potentielle du risque financier, de réputation et opérationnel de l'entreprise :

- critique ou importante,
- non critique ou non importante.

Le Conseil d'Administration de Generali Assicurazioni S.p.A. a adopté la *Group Outsourcing Policy* ; cette Politique a été adoptée par le Conseil d'Administration de l'Entreprise. La *Group Outsourcing Policy* précise que « le périmètre d'externalisation inclut exclusivement des fonctions ou des activités typiquement exécutées par l'Entreprise dans le cadre de sa chaîne de valeur ».

Cette politique a fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle avec la Directive externalisation qui s'applique à Generali France et ses filiales françaises. Les activités entrant dans le périmètre de la Directive Externalisation sont classées en 5 catégories :

- les opérations d'assurance,
- la gestion d'actifs,
- les expertises concourant à la réalisation des opérations d'assurance,
- les prestations informatiques ou de services, y compris le stockage informatique ou physique des données,
- les fonctions clés telles que définies par Solvabilité 2.

Concernant les délégations en opérations d'assurance, sont distingués :

- le délégataire dit « non standard » qui souscrit, encaisse et indemnise dans ses propres outils informatiques,
- le délégataire dit « standard » dont les opérations de souscription, d'encaissement et de prestation sont réalisées dans les outils de l'Entreprise et encadrées par ceux-ci.

L'ensemble des délégataires est recensé dans une cartographie consolidée sur la base des informations transmises par les fonctions responsables de la délégation au sein des équipes métiers (appelés *Business Référents*).

L'appréciation du niveau de criticité de ces activités prend en compte leur nature et leur significativité. Elle s'effectue à partir de critères objectifs, variables en fonction de la nature de la délégation :

- l'Entreprise identifie les délégations de criticité Elevée (équivalent aux activités « critiques et importantes » telles que définies par la Directive Solvabilité 2) sur la base de la vision consolidée des délégations octroyées à un partenaire,
- dans un souci de bonne maîtrise des risques et de bonne gestion, une notion de criticité Moyenne a également été définie. Elle permet d'assurer un pilotage renforcé des délégataires,
- les délégations qui ne sont pas de criticité Elevée ou Moyenne sont des délégations de criticité Faible.

Les délégataires de criticité élevée et moyenne font l'objet d'une évaluation annuelle par l'ensemble des parties prenantes : le *scoring*. Celui-ci permet de mesurer le respect des engagements du délégataire

Ce *scoring* permet à l'Entreprise de prioriser les contrôles de délégataires et de suivre les éventuelles actions de remédiation.

Afin de disposer d'une vision consolidée des activités externalisées, de leur criticité et de l'évolution de leur criticité, une cartographie transverse à l'Entreprise est mise en place.

A fin 2017, les délégataires de criticité élevée, opérant pour le compte de l'Entreprise sont les suivants :

Nom du délégataire	Activités déléguées	Siège social du prestataire
GIE	Gestion des placements financiers : le mandat définit la stratégie d'investissement pour ses actifs mobiliers, les obligations des parties et la rémunération, l'allocation stratégique, les objectifs d'investissements	Trieste, Italie succursale à Paris
GSS	Hébergement et gestion des systèmes Mainframe et distribués, stockage et sauvegarde des données, gestion des postes de travail, service utilisateur, services réseau locaux et géographiques	Trieste, Italie succursale à Paris

Un certain nombre d'activités sont portées par des salariés dans le cadre du Groupement de Fait et font l'objet de refacturations. Ces activités ne sont pas considérées comme des activités sous-traitées.

Des circuits de remontée d'informations et de *reporting* ont été mis en place concernant le pilotage des activités externalisées. Ainsi Generali France a instauré une Commission externalisation qui est en charge de piloter ces activités. Ses membres se réunissent périodiquement pour :

- arbitrer les sujets transverses relatifs à la mise en œuvre de la Directive externalisation,
- veiller à la conformité des processus externalisation et faciliter la coordination des contrôles.

B.7.2. Contrôle des activités externalisées

Le contrôle des activités déléguées est réalisé :

- sous forme de contrôles opérationnels à distance lorsque cela est possible, notamment par les chargés d'animation commerciale et le service Surveillance du portefeuille,
- par des missions sur site assurées par un contrôleur d'activité assurance, au sein du département conformité et contrôles.

Un programme de contrôle sur site est élaboré chaque année prenant en compte la criticité des délégataires, ainsi que le périmètre et les thématiques de contrôle. Les points de contrôle sont définis en concertation avec les Directions Métiers sur les aspects techniques, et la Conformité sur la partie conformité, et priorisés selon la durée et la nature du contrôle notamment. Les contrôles sur site s'appuient notamment sur des revues de processus ainsi que sur des tests ciblés et aléatoires sur pièces. Les points de contrôle peuvent être les suivants :

- capacité de traitement et respect de la conformité,
- correcte gestion technique des dossiers,
- conformité des opérations d'encaissement et de décaissement.

En 2017, ces contrôles ont porté sur le respect des règles de souscription de l'Entreprise par ses délégataires et ont été étendus à la délégation de gestion de sinistres, mais également au respect des règles de conformité règlementaires

conformément aux conventions signées, en sélectionnant sur base d'échantillon, des dossiers pour lesquels des vérifications des pièces justificatives ont été réalisées.

B.8. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance n'est à reporter.

C. Profil de risque

Le profil de risques de l'Entreprise regroupe l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ces risques sont présentés dans une cartographie intégrant à la fois les risques identifiés dans le cadre du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2 (risques « quantifiables »), mais également d'autres risques spécifiques pour lesquels il n'y a pas d'exigence de capital supplémentaire (risques « non quantifiables ») : risque de liquidité, risque de contagion, risque stratégique, risque de réputation,...

La cartographie des risques ci-dessous est issue du processus d'identification des risques (le MRSA : *Main Risk Self Assessment* décrit en section B.3.3) lancé annuellement dans l'intégralité de l'organisation de l'Entreprise afin de capturer tous les risques encourus.

Risques quantifiables et relevant du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2				Risques non-quantifiables (non-Pilier 1)
Evaluation via le modèle interne			Evaluation via la formule standard	
Risques de marché	Risques de crédit	Risques de souscription	Risques opérationnels	Autres risques
Risque de déformation de la courbe des taux d'intérêt (niveau, pente et courbure)	Risque de défaut de crédit	Risque de primes	Risque de conformité	Risque de liquidité
Risque de volatilité de la courbe des taux d'intérêt	Risque d'écartement des <i>spreads</i>	Risque de réserve	Risque d'information financière	Risque stratégique
Risque de baisse des marchés actions	Risque de défaut de contrepartie	Risque catastrophe	Risque de fraude interne	Risque de réputation
Risque de volatilité des marchés actions		Risque de rachat non-vie ²	Risque de fraude externe	Risque de contagion
Risque de baisse des marchés immobiliers			Pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail	Risque émergent
Risque de change			Clients, produits et pratiques commerciales	
Risque de concentration			Dommages aux actifs corporels	
			Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes	
			Exécution et gestion des processus	

Le modèle interne utilisé a pour objectif de couvrir tous les risques importants et quantifiables subis par l'Entreprise. Cette évaluation est ensuite complétée par différents *stress tests* qui permettent de vérifier la robustesse du modèle de capital économique.

D'autres processus viennent compléter le champ couvert par le modèle interne. Ils concernent notamment les risques non quantifiés.

² Risque non modélisé

Ces risques sont ensuite évalués au travers d'un processus global (l'ORSA décrit en section B.3.3.4.) qui s'appuie lui-même sur des processus d'évaluation adaptés à chaque risque, notamment, évaluation des risques du Pilier 1 par le modèle interne partiel (PIM).

C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

C.1.1. Identification des risques

La souscription du risque se fait lors de la signature de la police d'assurance. Ce contrat spécifie les modalités de gestion et les paramètres (franchise, plafond de décaissement, etc.), différenciés en fonction du profil de risque de chaque assuré.

Le risque de souscription non-vie comporte trois composantes :

- le risque de prime, relatif à une perte probable liée à une éventuelle inadéquation des hypothèses sous-jacente à la tarification,
- le risque de réserve, correspondant à un changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance en raison de l'utilisation d'hypothèses inadéquate et
- le risque catastrophe, reflétant une perte ou augmentation des engagements d'assurance résultant d'un événement extrême ou exceptionnel affectant l'Entreprise.

C.1.2. Atténuation des risques

Afin de couvrir son risque de souscription, l'Entreprise a mis en place un programme de réassurance adapté à son profil.

C.1.3. Sensibilités

Les tests de sensibilités réalisés ainsi que les résultats sont présentés ci-après :

- exposition : augmentation ou diminution des expositions de 5 et 15 points de base. L'impact maximal observé est de 0,9 % du SCR, ce qui n'est pas matériel.
- augmentation des frais de 10 et 15 points de base. Ce test de sensibilité n'a aucun impact sur le SCR,
- augmentation du taux d'inflation de 10 points et de 20 points de base. L'impact maximal observé est de -0,8 % du SCR, ce qui n'est pas matériel.

Aucun des tests ne met en évidence d'impact significatif sur le SCR.

Par ailleurs, il est à noter que l'Entreprise a également implémenté des tests sur la deuxième composante du risque de souscription, à savoir le risque de réserves. Ces tests de sensibilités consiste en :

- un changement d'hypothèses de modélisation,
- un rééchantillonnage des résidus avec différentes lois,
- ainsi que des sensibilités sur le changement d'échelle et le niveau de convergence.

C.2. RISQUE DE MARCHE

C.2.1. Identification des risques

Le risque de marché désigne le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

La prise de risques de marché est soumise à des règles et à des processus spécifiques stricts, conformes aux principes de la « personne prudente ». A ce titre, les investissements sont réalisés sur des instruments dont les risques sont identifiés, mesurés, suivis, gérés, contrôlés et déclarés de manière adéquate et pris en compte de manière appropriée dans l'évaluation du SCR. En particulier :

- les actifs couvrant le MCR et le SCR, sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille,
- les actifs couvrant les provisions techniques, sont investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée des engagements d'assurance.

Ces règles de gestion du risque de marché prennent en compte les facteurs de risque, qui, s'ils se réalisaient, pourraient avoir des impacts négatifs sur les revenus actuels et futurs, le résultat net et la situation financière de l'Entreprise.

Le poids du risque de marché est principalement formé par les risques immobilier et taux qui sont décrits ci-après.

C.2.2. Exposition aux risques

Les expositions de l'Entreprise à chacun de ces risques peuvent être exprimées comme la part respective de la valeur de marché des portefeuilles actions, immobilier et obligataire.

C.2.3. Atténuation des risques et sensibilités

L'exposition aux risques de marché de l'Entreprise fait l'objet d'une surveillance et de *reportings* fréquents à l'intention du Groupe via les *Control Reports*.

Ainsi, le suivi des limites relatives à la concentration du portefeuille d'investissement est réalisé au sein des *Market Concentration and Currency Risk Guidelines* (directives du Groupe). Le risque d'exposition aux pays périphériques de la zone Euro (Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne) lié aux investissements obligataires gouvernementaux mais aussi *corporate* et actions est particulièrement surveillé.

Les investissements réalisés sur la gestion alternative (*Private Equity / Hedge Fund*) obéissent à des limites et à des critères suivis mensuellement par des *Alternative Investment Guidelines*.

Le respect des procédures liées à des investissements spécifiques (*Specific Investment Guidelines* et *Alternative Fixed Income Guidelines*) fait l'objet d'une veille qualitative annuelle.

Des *reportings* de suivi sont par ailleurs réalisés trimestriellement pour contrôler les investissements sur les produits dérivés (*Derivatives & Structured Products Guidelines Report*), et les contreparties avec lesquelles les opérations sont traitées (*Admitted Counterparties Guidelines Report*).

C.2.3.1. Risque action

La part des actifs de l'Entreprise investie dans des actions représente moins de 0,01 % de l'encours total à fin 2017, comme à fin 2016. A ce titre, l'exposition est négligeable et aucune technique d'atténuation n'est utilisée. Par ailleurs, la sensibilité du ratio de solvabilité au risque action est non matérielle.

C.2.3.2. Risque de taux

L'Entreprise est exposée au risque de taux sur ses obligations souveraines et d'entreprises. La valeur de marché de ces obligations représente la part la plus importante (90,6 % soit 207 M€) de son portefeuille d'actifs. Le risque est de voir la valeur de marché des obligations diminuer avec une hausse des taux d'intérêt.

L'Entreprise a augmenté son exposition sur les obligations souveraines et d'entreprises.

Le risque de taux représente l'impact au bilan d'une déformation de la courbe des taux d'intérêt et de l'augmentation de la volatilité de celle-ci.

Des *stress-tests* réalisés à partir du modèle interne, montrent la sensibilité du ratio de solvabilité (ESR) face à des *scenarii* de variation de taux, comme illustré dans le tableau ci-dessous :

Sensibilités sur les taux d'intérêts

(en %)	Ratio de solvabilité	Variation
Base	125 %	-
Taux d'intérêts +50 bps	122 %	- 3 pts
Taux d'intérêts -50 bps	129 %	+ 4 pts

Sensibilités sur les taux d'intérêt

Par ailleurs, au 31/12/2017, l'Entreprise ne détient pas d'actif de couverture dans l'objectif de se prémunir de tout risque de baisse de niveau des produits de taux.

C.2.3.3. Risque immobilier

L'Entreprise est exposée au risque immobilier sur ses immeubles d'investissement. La valeur de marché de ces immeubles représente une part modeste de son portefeuille d'actifs au 31/12/2017, stable par rapport au 31/12/2016. Le risque pour l'Entreprise est de voir la valeur de marché de ses immeubles se réduire.

C.2.3.4. Autres risques de marché

L'Entreprise dispose d'un portefeuille d'actifs composé essentiellement de produits de taux (obligations), d'immeubles et de trésorerie. Aucun autre risque de marché n'est donc susceptible d'affecter le besoin en capital de l'Entreprise.

C.2.3.5. Mécanisme de réduction des risques financiers

Les principales règles de placement mises en place qui permettent d'atténuer les risques financiers sont rappelées en paragraphe B.3. Ces règles permettent également de couvrir le risque de concentration, en accord avec les directives du Groupe.

C.3. RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est la perte que l'Entreprise subirait en cas de défaut de paiement et de dégradation de notation d'une contrepartie obligataire ou de l'un de ses partenaires d'affaires (réassureurs, banques, clients,...).

C.3.1. Risque de défaut de crédit et risque de spread

Les défaillances, la dégradation de crédit ou l'écartement des *spreads* d'émetteurs obligataires, y compris le défaut de remboursement des dettes souveraines, conduiraient à des pertes (défaut) ou des dépréciations (rendant l'actif moins liquide, car plus difficile à revendre) des actifs de l'Entreprise.

Des *stress-tests* réalisés à partir du modèle interne, montrent la sensibilité du ratio de solvabilité (ESR) face à des chocs de *spread* de crédit, comme illustré dans le tableau ci-dessous :

Sensibilités sur les *spread* de crédit

(en %)	Ratio de solvabilité	Variation
Base	125 %	-
Spread +50 bps	123 %	- 2 pts

Les obligations représentent plus de 90 % du portefeuille d'investissement de l'Entreprise à fin 2017. La solvabilité des contreparties est représentée soit par le rating de l'Etat émetteur lorsqu'il s'agit d'obligations souveraines, soit par le rating de la société émettrice pour les obligation d'entreprises.

Les obligations souveraines à la clôture 2017 représentent 123 M€ en valeur de marché contre 117 M€ en 2016, ce qui représente une augmentation de 5 %.

Elles sont issues essentiellement de la zone euro notamment la France (49 %), la Belgique (6 %) et l'Italie (1 %).

Les obligations *corporate* représentent 84 M€ en valeur de marché au 31/12/2017, en hausse de 0,8 % depuis la clôture de 2016.

Les obligations d'entreprises sont issues en majorité de la zone euro notamment la France (25 %). En cumul, les obligations de notation A et supérieure représentent 58 % des obligations d'entreprises pour une valeur de marché de 49 M€. Enfin, la diversification des investissements obligataires dans de nombreux secteurs d'activité permet d'atténuer le risque de concentration du portefeuille.

C.3.2. Risque de défaut d'une contrepartie

Le risque de contrepartie est la perte que l'Entreprise subirait en cas d'insolvabilité d'un de ses partenaires d'affaires, à savoir le défaut par un réassureur, une banque ou un assuré. Parmi ces différents partenaires, une attention toute particulière est portée sur les réassureurs, car ils représentent les tiers sur lesquels sont positionnées les expositions les plus importantes.

C.3.3. Mécanisme de réduction du risque de crédit

D'une façon plus générale, l'Entreprise a mis en place différents mécanismes analogues pour limiter les conséquences du défaut d'une contrepartie obligataire ou de ces partenaires d'affaires les plus importants.

En particulier, l'Entreprise a mis en place différents mécanismes pour anticiper et limiter les conséquences du défaut d'un de ses réassureurs :

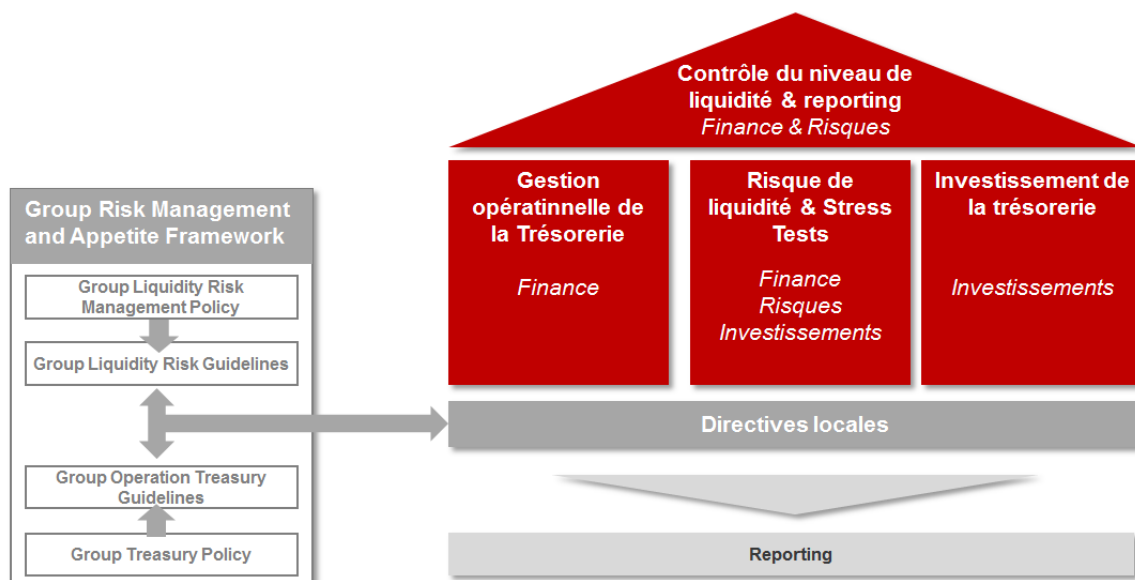
- sélection des réassureurs fournie par le groupe,
- limitation du risque de concentration sur un réassureur,
- suivi constant par les différentes entités opérationnelles, au travers d'une analyse de l'ancienneté des crédits et débits des réassureurs, du montant des provisions techniques qui leur sont cédées,
- demande de lettres de crédits ou de dépôts de garantie de la part des réassureurs.

C.4. RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est défini comme l'incertitude pour une entité d'avoir la capacité à faire face, dans l'immédiat et leur intégralité, à ses obligations de paiements nées de ses activités commerciales, d'investissement et de financement, aussi bien dans l'environnement réel que dans un environnement stressé.

Sur la base des principes de la *Liquidity Risk Management Policy*, Generali France a défini le cadre de gestion de la liquidité au sein de ses entités opérationnelles, lequel s'appuie sur :

- une unique gouvernance assurant la coordination du *reporting* et la conformité du processus à la *Group Liquidity Risk Management Policy* (périmètre Finance) et aux *Group Liquidity Risk Limit Monitoring Guidelines* (périmètre Risques),
- des *reportings* et une expertise émanant de trois activités principales : la gestion actif-passif & les investissements, le contrôle du niveau de risque de liquidité et la gestion opérationnelle de la trésorerie.



Ce cadre implique par ailleurs, en termes de suivi et d'éventuel recours hiérarchique en local (plan de contingence) les 3 instances suivantes :

- Le Comité ALM, afin :
 - de partager tri-annuellement les reportings et évaluations du niveau de risque de liquidité entre entités Finance, Risques et Investissements en cas de franchissement des seuils,
 - le cas échéant, de décider des thèmes et de la préparation des dossiers d'approfondissement et éventuels plans d'actions.
- Le Comité Finance et Risques, afin :
 - d'informer annuellement le Comité du niveau des indicateurs de suivi du risque de liquidité, des principales évolutions et travaux en cours,
 - en cas de risque de liquidité avéré et en première instance du plan de contingence, d'analyser les dossiers d'approfondissement et plans d'action, y compris l'activation des ressources Groupe dédiées, en vue de décider de leur mise en œuvre,
- Le Comité Exécutif :
 - en cas de risque de liquidité avéré et en seconde instance du plan de contingence, afin d'acter de la mise en œuvre des plans d'action soumis à son approbation.

Outre les outils de pilotage de la trésorerie dédiés aux suivis à court et moyen termes des flux et de la position de trésorerie, permettant à l'Entreprise d'identifier les mouvements et d'anticiper les flux de trésorerie correspondants, le suivi du risque de liquidité s'effectue à travers la production d'un reporting Groupe spécifique intitulé *Liquidity Risk Report* (LRR).

En sortie de chaque *Liquidity Risk Model* ainsi constitué, le risque de liquidité est suivi au travers du calcul de 2 ratios, disposant chacun d'un seuil d'alerte et d'une limite stricte entraînant des actions spécifiques en cas de franchissement :

- *Liquidity Gap Ratio* (flux de trésorerie sortants ramenés aux flux de trésorerie entrants et actifs disponibles à la vente),
- *Investments Liquidity Ratio* (actifs disponibles à la vente ramenés aux provisions techniques).

Toutefois, le franchissement :

- du seuil d'alerte (*soft limit*) entraîne la rédaction d'un *Liquidity Risk Assessment Report* au sein duquel sont présentés les raisons du franchissement et le plan d'action à court terme pour pallier le risque identifié. Outre les CFO et CRO locaux, ce document est transmis à la Direction Financière Groupe (*Group Corporate Treasury*) et à la Direction des Risques Groupe, dans l'optique de rétablir le ratio considéré au niveau des seuils tolérés dans un délai défini,
- de la limite stricte (*hard limit*) entraîne le déclenchement du plan de contingence Groupe et la mise en œuvre immédiate d'actions en coordination avec la Direction Financière Groupe

Afin de vérifier la capacité de l'Entreprise à faire face à ses engagements, y compris dans des situations extrêmes, le calcul de ces ratios est soumis dans le cadre du LRR à des *scenarii* de stress, en complément du scénario de base reprenant les chiffres d'activité réels et de planification stratégique effective pour chaque entité.

C.5. RISQUE OPERATIONNEL

C.5.1. Identification des risques

L'activité de l'Entreprise repose sur ses équipes, ses processus et ses systèmes d'information. À ce titre, l'Entreprise apporte une grande attention à leur efficacité. En particulier, elle veille à ce que ces processus et outils soient en ligne avec les standards du secteur, les standards réglementaires et les standards technologiques.

Néanmoins, l'Entreprise est exposée aux risques opérationnels qui sont inhérents à son activité et qui peuvent être d'origine humaine, organisationnelle, matérielle, naturelle, ou être le fait d'autres événements internes ou externes.

L'Entreprise utilise le référentiel des risques opérationnels (inspiré de Bâle II) et le référentiel des processus du Groupe Generali scindé en plusieurs catégories :

1. Fraude interne,
2. Fraude externe,
3. Pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail,
4. Clients, produits et pratiques commerciales,
5. Dommages aux actifs corporels,
6. Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes,
7. Exécution et gestion des processus.

Le renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnels s'est poursuivi en 2017 avec la mise en œuvre :

- d'une identification prospective des risques opérationnels : *Risk Assessment*,
- d'une évaluation prospective des risques opérationnels : *Scenario Analysis*,
- d'une évaluation rétrospective consistant à collecter les incidents identifiés : *Loss Data Collection*.

Ces travaux, constituent un outil majeur du pilotage des risques opérationnels par le management, les contrôleurs internes et les opérationnels.

C.5.2. Risk Assessment

La démarche de *Risk Assessment* a pour but d'identifier les risques opérationnels de l'Entreprise et d'évaluer son exposition potentielle à ces risques. En prenant en compte l'existence et la maturité des contrôles en place, l'évaluation permet de calculer un risque résiduel. Chaque risque catégorisé comme « élevé » devra faire l'objet d'une évaluation approfondie via le *Scenario Analysis*. L'objectif final est d'identifier et d'assurer un suivi des mesures d'atténuation afin de réduire l'exposition aux risques opérationnels.

C.5.3. Scenario Analysis

En 2017, l'Entreprise a réalisé une évaluation des risques opérationnels à travers l'exercice du *Scenario Analysis* pour obtenir une vision prospective des principaux risques opérationnels auxquels l'Entreprise est exposée et qui pourraient provenir d'une défaillance globale de l'organisation, des systèmes, d'origine humaine ou bien résultants d'un événement externe. L'identification des principaux risques a été réalisée en suivant un processus de priorisation. Cette méthode a été utilisée pour la première fois en 2015. L'Entreprise a ainsi pu identifier et évaluer 26 *scenarii*. Depuis aucun événement majeur n'a conduit à revoir et mettre à jour l'évaluation des risques réalisée.

Les principaux *scenarii* sont présentés dans le tableau suivant, en fonction de la catégorie à laquelle ils sont rattachés :

Type d'événements	Catégorie	Scenario
Fraude externe	2	Fraude par les clients
Fraude externe	2	Attaque informatique avec perte ou altération de données
Pratiques en matière d'emploi et de sécurité	3	Incapacité d'un nombre élevé d'employés à travailler en raison d'une maladie pandémique, sans préavis à l'avance, résultant en incapacité de planifier la poursuite des activités (pandémie)
Clients, Produits & Pratiques commerciales	4	Non-conformité aux lois / règlements concernant la confidentialité des données clients
Clients, Produits & Pratiques commerciales	4	Faillles dans le développement et la conception de produits
Dommages aux biens matériels	5	Catastrophes naturelles, incidents industriels – Bâtiment /DC inaccessible suite à une catastrophe naturelle ou à un incendie
Exécution et gestion des processus	7	Défaillance / Mauvaise performance d'un intermédiaire

C.5.4. Loss Data Collection

La *Loss Data Collection* a permis de mettre en évidence que les principales causes entraînant l'occurrence d'événements de risque opérationnel sont liées à des défaillances humaines, des défaillances de processus ou systèmes, ou des facteurs externes.

Le pilotage des risques opérationnels est réalisé conformément à la Politique de Gestion des Risques opérationnels du Groupe et repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels dans l'Entreprise.

Le dispositif de Contrôle et de Gestion des Risques est organisé en trois lignes de défense comme défini dans la partie B.4.

C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

L'Entreprise a identifié cinq risques complémentaires « non quantifiés ». Ces risques sont les suivants :

- risque stratégique,
- risque de réputation,
- risque de contagion,
- risques émergents,
- risque de liquidité (présenté en section C.4).

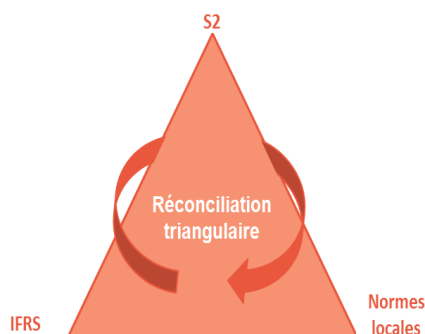
C.7. AUTRES INFORMATIONS

Le modèle interne de l'Entreprise a fait l'objet de changements de modèle de risque ou de mise à jour du modèle actuariel de projection de passifs durant l'année 2017 ; lesquelles ont été documentées et présentées au Collège des Superviseurs.

Les résultats 2016 présentés dans la section E correspondent aux résultats 2016, après changements de modèles (RST).

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Generali France utilise la norme IFRS comme norme pivot pour l'établissement de ses comptes dans son référentiel multi-normes. La structure du modèle de données de l'outil de *reporting* du Groupe Generali (TAGETIK) répond aux besoins de réconciliation inter-normes.



Cet outil permet de :

- collecter les liasses IFRS,
- déterminer la MVBS (bilan prudentiel),
- réaliser les reportings afférents au Pilier 3.

D.1. ACTIFS

D.1.1. Résultat de l'évaluation des actifs

La mise à la juste valeur des actifs de l'Entreprise est décrite dans le tableau ci-dessous :

Réconciliation du bilan comptes sociaux et du bilan prudentiel

(en M€ au 31/12/2017)	Comptes sociaux	Mise à la juste valeur des actifs financiers	Autres (1)	Solvabilité 2
Actifs incorporels	11		-11	0
Ecart d'acquisition				
Frais d'acquisition différés	3		-3	0
Actif incorporel	9		-9	0
Actifs financiers	210	11		221
Propriété (autre que pour usage propre)	1	2		3
Participations	2			2
Actions cotées				
Actions non cotées				
Obligations d'Etat	120	5		125
Obligations Corporate	79	3		82
Produits structurés	3			3
Titres collatéralisés				
Fonds d'investissement	5			5
Dérivés				
Dépôts autres que trésorerie				
Autres investissements				
Prêts				
Créances de réassurance	458		-15	443
Garanties et autres actifs	71	0		72
Impôts différés actifs				
Actif au 31/12/2017	751	11	-26	736
Actif au 31/12/2016	337	11	-17	330

(1) : Neutralisation des actifs incorporels, mise à la juste valeur des créances de réassurance

D.1.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels non monétaires et sans substance physique ont une valorisation nulle dans le bilan Solvabilité 2, à l'exception des actifs incorporels pouvant faire l'objet d'une cession séparée à une valeur de marché fixée par rapport à des mêmes actifs ou des actifs présentant des caractéristiques similaires.

Les actifs incorporels sont évalués conformément aux principes suivants :

- une valorisation nulle des écarts d'acquisition (ou *Goodwill*), qui sont éliminés en vision Solvabilité 2,
- une valorisation nulle des frais d'acquisition reportés (ou DAC), qui sont éliminés en vision Solvabilité 2 car l'intégralité des frais est intégrée dans les calculs de *Best Estimate* (BE) des provisions techniques,
- une valorisation nulle des autres actifs incorporels (y compris les valeurs de portefeuille), qui sont valorisés selon le principe général. Les marges futures comprises dans les valeurs de portefeuille sont annulées et modélisées dans le calcul du BE selon les principes Solvabilité 2.

D.1.1.2. Actifs financiers et immobiliers (hors participations)

Les actifs financiers et immobiliers sont valorisés à leur juste valeur dans le bilan prudentiel. Ainsi, les actifs financiers et immobiliers comptabilisés au coût amorti en normes sociales sont réévalués à la juste valeur suivant une approche *market consistent* ou à défaut suivant une méthode alternative (*Equity Method* ou valorisation nette d'actifs incorporels).

Cette réévaluation est déterminée selon les 3 méthodes suivantes, définissant une hiérarchie de juste valeur :

- niveau 1 : prix coté sur un marché actif,
- niveau 2 : données concernant l'actif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement,
- niveau 3 : données non observables concernant l'actif.

Pour l'évaluation à des fins de solvabilité, les actifs font l'objet d'une valorisation en Euro à la date d'arrêté, dans les conditions ci-après :

- les valeurs mobilières liquides et listées sur un marché régulier sont retenues pour le dernier cours connu au jour d'inventaire. Les prix à la date d'inventaire sont issus par priorité des marchés de référence, des systèmes de négociations alternatifs (BVAL Bloomberg, CBBT Bloomberg, Bloomberg BGN), des pages contributeurs Bloomberg ou directement reçus des contreparties,
- les valorisations obligataires sont coupons courus inclus,
- les valeurs mobilières peu liquides et/ou non listées telles que les produits structurés ou instrument à terme de gré à gré, sont retenues pour un prix calculé par modèle auquel est appliqué selon les cas un « *credit spread* »,
- les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placements sont retenues pour le dernier prix de rachat fourni par le valorisateur, au jour de l'inventaire,
- les immeubles, parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont valorisés sur la base d'une expertise quinquennale. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle,
- les autres placements (comptes courants, prêts hypothécaires, prêts espèces) sont retenus pour leur valeur comptable conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du code des Assurances,
- les titres en devise sont valorisés en Euro avec le dernier taux de change connu à la date de valorisation.

Prêts et Avances sur polices

L'Entreprise a choisi de maintenir les prêts et les avances sur police pour leur valeur comptable sociale dans la MVBS, sans aucun retraitement de mise à la juste valeur.

Cette approche, conforme aux pratiques actuelles du marché (en particulier sur les avances sur police), est prudente au regard des possibilités offertes par les orientations disponibles (spécifications techniques, orientations nationales complémentaires,...).

D.1.1.3. Les participations

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des titres de participation au sens Solvabilité 2 sont définies par les directives du Groupe et sont conformes aux textes.

Périmètre

Les titres de participation correspondent aux prises de participations conduisant à détenir, directement ou par le biais d'un lien de contrôle, au moins 20 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise.

La liste des titres de participation est partagée avec le Groupe Generali.

Valorisation des titres de participation

Les titres de participation cotés sont valorisés à l'aide du dernier cours de bourse.

Les titres de participation non cotés, dans le secteur de l'assurance ou hors secteur assurance, sont valorisés, suivant les cas par :

- *Equity method* : quote-part des fonds propres économiques déterminés à partir du bilan Solvabilité 2,
- *Adjusted IFRS Equity method* : quote-part des fonds propres IFRS ajustés des actifs incorporels,
- méthode alternative (telle que *Appraisal Value et Discounted Cash Flows*) ajustée pour respecter les principes de valorisation Solvabilité 2.

Afin d'assurer l'unicité des valeurs pour une même entité, le processus de valorisation des participations est centralisé par le Groupe Generali qui communique les valeurs à intégrer dans les bilans Solvabilité 2.

D.1.1.4. Autres créances

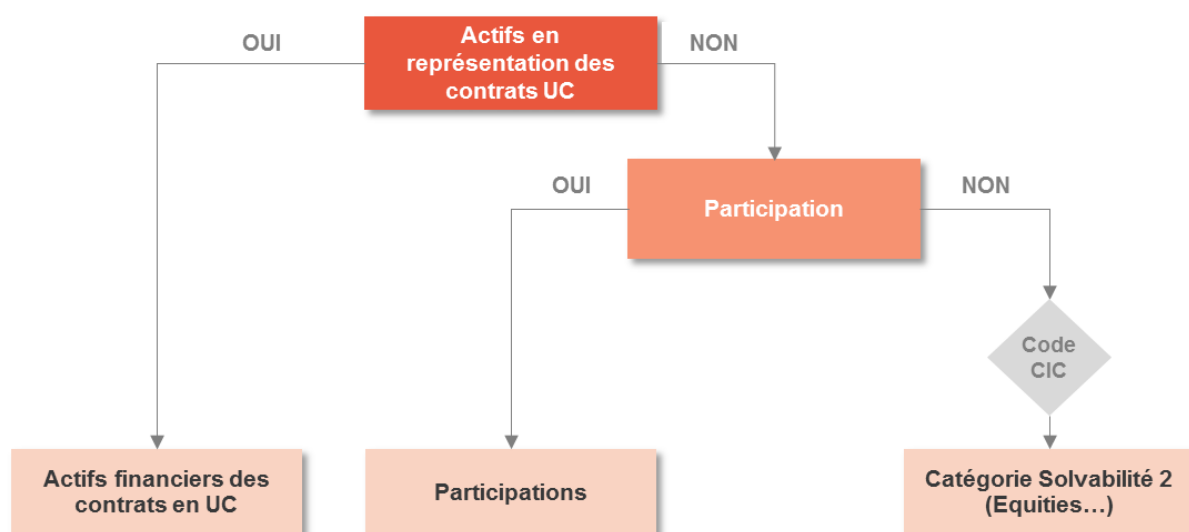
Les autres créances comprennent principalement :

- les créances techniques (assurance directe, coassurance et réassurance),
- les créances avec des sociétés affiliées au Groupe Generali,
- les créances avec l'Etat et le personnel,
- les débiteurs divers,
- les immeubles d'exploitation,
- les comptes de régularisation,
- la trésorerie.

Les montants des autres créances dans le bilan Solvabilité 2 correspondent aux montants retenus dans les comptes statutaires de l'Entreprise (exception faite des immeubles d'exploitation qui sont valorisés selon les méthodologies énoncées au paragraphe D.1.1.2).

D.1.2. Classification

La classification des actifs financiers et immobiliers au sein des catégories Solvabilité 2 s'opère selon la logique suivante :



Les dérivés peuvent avoir une valeur négative, ainsi les dérivés dont la juste valeur est négative sont présentés au passif du bilan Solvabilité 2 dans le poste dédié et seuls les dérivés dont la valeur est positive sont présentés à l'actif du bilan³.

³ Tableau de raccordement entre les comptes du Plan Comptable Assurance et le bilan Solvabilité 2 publié par l'ACPR le 02/07/13.

D.1.3. Comparaison entre l'évaluation des comptes sociaux et Solvabilité 2

Comparaison entre l'évaluation S2 et les comptes sociaux

Catégorie MVBS (bilan S2)	Type d'actifs	Valorisation Comptes sociaux	Valorisation IFRS (type de valo / méthode de valo) exemple : valeur de marché / Niveau 1	Valorisation Solvabilité 2 (type de valo / méthode de valo)
Immobilier (hors usage propre)	Immeubles de placement	Coût amorti	Coût amorti	Juste Valeur (JV)
Actions	Actions AFS et FVthPL	Coût amorti	JV/OCI ou JVR	JV
Obligations	Obligations AFS et FVthPL	Coût amorti	JV/OCI ou JVR	JV
Obligations	Obligations HTM	Coût amorti	Coût amorti	JV
Fonds d'investissement	Fonds d'investissement	Coût amorti	JV/OCI ou JVR	JV
Dérivés	Produits dérivés	Coût amorti	JV/OCI ou JVR	JV
Dépôts autres que liquidités et équivalents	Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti
Prêts et hypothèques	Prêts et prêts hypothécaires autres que ceux en FVthPL	Coût amorti	Coût amorti	JV
Avances sur polices	Avances sur polices	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	Coût amorti titres indexés/Valeur de marché pour les Unités de Comptes	JV/OCI ou JVR	JV
Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	Coût amorti	Coût amorti	JV
Autres actifs	Autres placements AFS et FVthPL	Coût amorti	JV/OCI ou JVR	JV
Autres actifs	Autres placements HTM	Coût amorti	Coût amorti	JV (= coût amorti)
Participations	Participations	Coût amorti	Cf. D.1.1.3	Cf. D.1.1.3
Autres créances	Cf. D.1.1.4	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti
Actifs incorporels	Cf. D.1.1.1	Coût amorti	JV (IAS38)	Annulation

L'impact chiffré de la mise à la juste valeur du bilan (passage des comptes sociaux à Solvabilité 2) est présenté en D.1.1.

D.1.4. Incertitude sur l'évaluation des actifs

Les actifs non cotés, c'est à dire non négociables sur un marché actif, sont évalués sur la base de modèles et créent par conséquent une incertitude sur leur niveau d'évaluation.

L'ensemble de ces actifs est classé en niveau 3 selon la hiérarchie de juste valeur.

D.1.5. Impôts différés

Les impôts différés dans le cadre de la production du bilan prudentiel (*Market Value Balance Sheet* : MVBS) dans le référentiel Solvabilité 2 sont constitués à la fois :

- des impôts différés issus du processus IFRS,
- des impôts différés calculés dans le cadre des retraitements spécifiques à la production des bilans prudentiels soit principalement pour la mise en juste valeur des actifs immobiliers, des provisions techniques et des marges de risque.

D.1.5.1. Base de calcul

Les impôts différés sont calculés sur la base de l'écart entre les valeurs économiques attribuées aux actifs et aux passifs, et les valeurs imputées sur ces mêmes actifs et passifs à des fins fiscales. Les principes de calcul des reports en avant de crédit d'impôt et de pertes fiscales non utilisées sont les mêmes en Solvabilité 2, en IFRS (IAS 12) et en normes sociales.

La loi de finances pour 2018 du 30 décembre 2017 a acté la diminution progressive du taux normal de l'impôt sur les sociétés 33,1/3 % à 25 % à compter de 2022. Cette évolution a été prise en compte pour l'évaluation des postes d'impôts différés actifs et passifs dans le bilan Solvabilité 2 et les comptes statutaires.

D.1.5.2. Compensation des Impôts Différés (ID)

Conformément à IAS 12 (§74), le *netting* des ID de l'actif et du passif peut être effectué si et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles,
- les impôts différés de l'actif et du passif concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Par application de cette règle, l'Entreprise constate un Impôt Différé Passif (IDP) net pour cette période.

D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.1. Résultat de l'évaluation des provisions techniques

Provisions Techniques (en M€)	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptes sociaux
<i>Best estimate</i> des provisions	580	
Marge de risque	10	
TOTAL au 31/12/2017	590	640
TOTAL au 31/12/2016	202	228

D.2.1.1. Description qualitative des provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées suivant la méthodologie et les techniques du Groupe. Les provisions sont conformes aux exigences de la Directive Solvabilité 2, et proportionnelles à la nature, l'ampleur et la complexité de l'activité de l'Entreprise.

La juste valeur des provisions techniques tient compte des éléments suivants :

- les sinistres, déclarés ou non, survenus avant la date d'évaluation dont les coûts et les dépenses associées n'ont pas été entièrement payés avant cette date (provision pour sinistres),
- les sinistres futurs qui sont soit en vigueur à la date d'évaluation soit pour lesquels une obligation légale existe pour fournir la couverture (provision pour primes).

Elle est la somme du *Best Estimate* (BEL), de la Marge de Risque (MVM) et de l'ajustement de contrepartie (CDA) :

$$FV = BEL + MVM + CDA$$

Le BEL est calculé en appliquant les méthodes et hypothèses qui sont décrites en partie D.2.2.

L'approche utilisée pour estimer le BEL diffère en fonction du périmètre :

- le BEL du périmètre modélisé (l'activité, grâce à la disponibilité de données adéquates, appropriées et complètes, a été analysé en détail par le biais de méthodes actuarielles) a été évalué par l'approche qui est décrite en partie D.2.2,
- le BEL des périmètres semi-modélisés ou non modélisés est calculé sur la base des provisions en normes statutaires.

Le BEL est défini comme la moyenne des flux de trésorerie futurs en tenant compte de la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie et ce, en actualisant aux taux sans risque.

Concernant les provisions techniques cédées en réassurance, un calcul séparé des créances découlant des contrats de réassurance est réalisé, suivant les mêmes normes que pour le calcul du BEL brut.

Les créances de réassurance sont définies comme la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie des passifs relatifs aux accords contractuels de réassurance.

D.2.1.2. Description par ligne d'activité

La répartition des provisions techniques des sinistres non-vie (hors rente) sont détaillés dans le tableau suivant permettant de comparer les provisionnements en comptes sociaux et en comptes Solvabilité 2 :

Provision des sinistres (brutes de réassurance, en M€)	Valeur comptes sociaux	Valeur Solvabilité 2	dont <i>Best Estimate</i> des provisions	dont marge de risque
Assurance santé	5,5	3,2	3,1	0,1
RC Automobile	153,3	125,1	120,4	4,7
Autres dommages Automobile	26,4	24,4	24,1	0,3
Marine, aviation et transport	2,1	1,7	1,7	0,1
Incendie et autres dommages aux biens	421,9	419,2	412,2	7,1
Responsabilité Civile	9,3	7,5	7,1	0,4
TOTAL au 31/12/2017	618,4	581,1	568,4	12,6
TOTAL au 31/12/2016	205,7	191,9	174,0	17,9

Les résultats des sinistres cédés sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Provision des sinistres (cession de réassurance, en M€)	Valeur comptes sociaux	Valeur Solvabilité 2	dont <i>Best Estimate</i> des provisions	dont risque de défaut	dont marge de risque
RC Automobile	37,7	33,7	35,6	-0,2	-1,7
Autres dommages Automobile	16,8	15,1	15,0	0,0	0,2
Marine, aviation et transport	1,2	0,8	0,7	0,0	0,0
Incendie et autres dommages aux biens	402,2	399,0	395,2	-0,8	4,6
Responsabilité Civile	0,4	0,0	0,2	0,0	-0,2
TOTAL au 31/12/2017	458,4	448,6	446,7	-1,0	2,9
TOTAL au 31/12/2016	58,1	56,6	51,7	-0,2	5,1

La sinistralité récurrente est principalement portée par la branche assurance automobile.

D.2.1.3. Description du niveau d'incertitude de l'évaluation des provisions techniques

Afin de vérifier que le *Best Estimate* est dans un intervalle de confiance acceptable et de valider les modèles, différents scénarii ont été réalisés sur le calcul de *Best Estimate*. Selon les caractéristiques du portefeuille, la sensibilité du modèle sélectionné aux facteurs d'exclusion et à la segmentation a été testée. Les résultats des scénarii permettent de valider le calcul du *Best Estimate*.

D.2.2. Méthodologie et hypothèses

D.2.2.1. Portefeuilles non-modélisés

Pour le périmètre non modélisé, l'évaluation est faite en se basant sur les provisions techniques statutaires validées par les commissaires aux comptes. Irma a été modélisée par les équipes spécialisées en catastrophes naturelles afin d'avoir une estimation *Best Estimate* au plus juste. La tempête ne rentre donc pas dans la modélisation classique. Il n'y a pas d'autre changement de périmètre de modélisation par rapport à 2016.

D.2.2.2. Evaluation du *Best Estimate* de la provision pour sinistres

Le calcul de l'UBEL et des autres postes importants des provisions techniques est effectué annuellement lors de la production du bilan prudentiel. Les calculs sont effectués par les actuaires du département Provisionnement Iard, qui génèrent les triangles nécessaires au calcul de l'UBEL. Les données sont extraites grâce à un logiciel de gestion de base de données, qui couvre le flux des données de la source au logiciel de provisionnement.

D.2.2.3. Marge de risque

La marge de risque est déterminée en utilisant l'approche simplifiée recommandée par l'autorité : le capital de solvabilité requis est divisé par module de risque, puis projeté en utilisant des chroniques de provisions futures adéquates pour chaque module. Le coût du capital est établi à 6 % du SCR (*Solvency Capital Requirement*) actualisé. Pour l'actualisation des capitaux de solvabilité futurs, la courbe des taux sans risque basique est utilisée (sans correction pour volatilité) comme l'impose la réglementation.

D.2.2.4. Ajustement de la correction pour volatilité (VA)

Dans le cadre des mesures transitoires, l'Entreprise utilise la correction pour volatilité visée à l'article 77 de la Directive 2009/138/CE. Cette correction a un impact de 0,7 M€ sur le *Best Estimate*.

D.2.3. Autres informations pertinentes

Le montant des créances de réassurance est de 443 M€ après l'ajustement du risque de contrepartie. Il est à noter qu' à ce jour, l'Entreprise ne cède pas ses provisions techniques à des véhicules de titrisation (*Special Purpose Vehicle* - SPV).

D.3. AUTRES PASSIFS

D.3.1. Valorisation des autres passifs

Valorisation des autres passifs

(en M€ au 31/12/2017)	Comptes sociaux	Bilan Solvabilité 2	Ecart
Passifs d'impôts différés(1)	0	8,4	8,4
Provisions autres que les provisions techniques	2,1	2,1	
Dépôts des réassureurs	0,9	0,9	
Provisions pour retraite	1,5	1,8	0,3
Dettes vis-à-vis des assureurs et intermédiaires	10,8	10,8	
Dettes de réassurance	8,5	8,5	
Autres dettes (non assurance)	11,5	11,4	-0,1
Autres passifs, non présentés dans les catégories ci-dessus	30,3	30,4	0,1

(1) : Impôts différés actif/passif compensés pour le référentiel Solvabilité 2 tels que présentés dans les états quantitatifs requis par la réglementation Solvabilité 2.

D.3.2. Comparaison entre l'évaluation des comptes sociaux et Solvabilité 2

Les autres passifs sont comptabilisés au bilan prudentiel pour la valeur nominale de la dette comptabilisée en comptes statutaires à l'exception des postes dont les écarts d'évaluation sont détaillés ci-dessous :

Passifs d'impôts différés

Le passage de la valeur des impôts différés des comptes sociaux en valorisation Solvabilité 2 est explicité en section D.1.5.

Le changement de valeur entre le référentiel des comptes sociaux et le bilan Solvabilité 2 impacte le poste « Passifs d'impôts différés » pour 8 404 K€.

Provisions pour retraite

Les engagements sociaux correspondent à des droits futurs des salariés et sont enregistrés au passif dans la comptabilité statutaire.

La valeur à inscrire au bilan Solvabilité 2 doit correspondre à la juste valeur des engagements. Les passifs relatifs aux engagements sociaux évalués selon la norme IAS19 (révisée en 2013) sont compatibles avec les principes Solvabilité 2.

Ce retraitement impacte le poste « Provision pour retraite » pour 292 K€ et traduit ainsi la réévaluation de ces engagements sous Solvabilité 2.

Autres dettes (non assurance)

Le changement de valeur entre le référentiel des comptes sociaux et le bilan Solvabilité 2 du poste Autre dettes (non assurance) concerne le retraitement au titre de l'IFRIC 21 pour -100 K€.

Autres passifs non mentionnés dans les postes ci-dessus : Dettes financières

Les dettes financières détenues par l'Entreprise sont revalorisées à la juste valeur en IFRS et Solvabilité 2. Afin d'assurer la cohérence quant aux hypothèses prises en compte, le processus de valorisation des dettes financières est centralisé par le Groupe Generali qui communique les valeurs à intégrer dans les bilans Solvabilité 2. L'écart de valorisation présenté sur la ligne des Autres passifs non présentés dans les postes ci-dessus est de - 135 K€ entre les comptes statutaires et le bilan valorisé en Solvabilité 2.

D.3.3. Incertitude sur l'évaluation des autres passifs

Les postes des autres passifs ne présentent pas d'incertitude d'évaluation.

D.3.4. Autres passifs ou actifs importants

Section non applicable à l'Entreprise.

D.4. METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

L'Entreprise n'a pas de recours à des méthodes alternatives autres que celles décrites dans les paragraphes précédents.

D.5. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune autre information importante n'a été identifiée par l'Entreprise.

E. Gestion du capital

E.1. FONDS PROPRES

E.1.1. Objectifs, politiques et procédures

Le Groupe Generali a établi une politique de gestion du capital, déclinée au niveau de Generali France et de l'Entreprise. La politique de gestion du capital (ci-après dénommée « GCMP » ou la « Politique ») définit les principes de gestion du capital auxquels Assicurazioni Generali S.p.A et les filiales du Groupe ont adhéré.

Les activités de gestion du capital font référence à la gestion et au contrôle des fonds propres, en particulier aux procédures :

- de classification et revue de fonds propres,
- d'émission de fonds propres en accord avec le *Capital Management Plan*,
- de vérification de la cohérence avec la politique des dividendes.

L'objectif de la Politique est d'optimiser la gestion et la gouvernance des fonds propres de l'Entreprise pour l'intégrer dans l'approche de gestion et de gouvernance globale des fonds propres à l'échelle du Groupe. De par le lien avec le Plan de Gestion du Capital (*Capital Management Plan*), les activités de gestion du capital servent de support à la gestion du ratio de solvabilité économique et son impact sur la politique de Gestion du Risque du Groupe dans les limites du *Risk Appetite* de Generali.

Au niveau de l'Entreprise, les rôles et responsabilités sont décrits ci-après :

- Conseil d'Administration : approuve le *Capital Management Plan* (CMP).
- Directeur Général : soumet le CMP au Conseil d'Administration pour son approbation.
- Directeur Financier :
 - produit le CMP,
 - assure l'évaluation, la classification et la revue des fonds propres,
 - coordonne les demandes d'injection de capital (et prépare la documentation nécessaire),
 - produit le rapport de gestion du capital,
 - informe le *Group Own Funds and Capital Planning Unit*,
 - le Group Strategic Planning and Control and Integrated Reporting, le Directeur des Risques, le Directeur Général et le Conseil d'Administration de tout développement non anticipé susceptible d'impacter l'évolution des fonds propres,
 - est en charge d'assurer que toutes les actions requises sont mises en œuvre, est également en charge de suivre les sujets ou seuils qui pourraient activer ces actions.
- Directeur des Risques : soutient les analyses en termes de besoin de capital au niveau local.

E.1.1.1. Les objectifs de la politique de gestion du capital

L'objectif de la politique de gestion du capital du Groupe est de fournir à l'Entreprise un cadre conçu pour :

- la revue et la classification périodique des fonds propres dans le but de garantir que les fonds propres respectent les exigences de capital,
- veiller à ce que l'émission de fonds propres soit en accord avec le CMP et le plan stratégique et que toutes les actions nécessaires ou autorisées associées à la gouvernance des fonds propres soient effectuées en temps opportun, ainsi que l'appel des fonds propres auxiliaires et que les termes et conditions soient clairs et sans ambiguïté,
- s'assurer que la politique de distribution des dividendes est prise en compte dans l'analyse du capital,
- établir des principes et des normes communs pour mener à bien ces activités de manière efficace, en accord avec les exigences réglementaires et le cadre défini par le Groupe et par l'Entreprise au niveau local et en ligne également avec le *Risk Appetite* et la stratégie du Groupe.

E.1.1.2. Procédures et principes

La planification et la gestion du capital constituent un élément clé du plan stratégique. La gestion du capital comprend cinq étapes :

- le CMP,
- la classification des fonds propres,
- la gestion du besoin en capital,
- la cohérence entre la Politique et la politique des dividendes,
- le *reporting* et la communication réglementaire.

Les points clés de la politique de gestion du capital du Groupe ainsi que la gestion et la gouvernance des fonds propres associées sont les suivants :

- **principe de transparence :**
 - transparence au regard de la structure des fonds propres qui sert de base à la planification et à l'amélioration de la gestion du capital pour une meilleure gestion du ratio de solvabilité.
- **principe de gouvernance claire :**
 - la structure de gouvernance interagit et supervise la gestion du capital à la fois avec le Groupe et les entités contrôlées,
 - une séparation des responsabilités entre le directeur financier (CFO), le directeur des risques (CRO) ainsi qu'entre le Groupe et les pays/entités contrôlés.
- **principe d'harmonisation au sein du Groupe :**
 - une centralisation de la coordination de haut niveau afin d'optimiser la gestion du capital et les nouvelles émissions en fonction de leur coût, bénéfices et risques. Pour cela, la gestion du capital doit être coordonnée par le Groupe de manière à intégrer des contraintes opérationnelles, réglementaires, légales et fiscales,
 - l'utilisation d'informations homogènes grâce à des processus et méthodes harmonisés,
 - une harmonisation, dans les limites de la réglementation locale, des *reportings* obligatoires / réglementaires, y compris les *reportings* relatifs à l'émission de fonds propres.

- **principe d'intégration dans les processus courants :**

- le périmètre de la gestion du capital est lié au CMP dans le cadre du plan stratégique et est intégré au processus global de planification.

E.1.1.2.1. Plan de Gestion du Capital

Le CMP fait partie du plan stratégique triennal et inclut une évaluation quantitative détaillée de l'évolution prévue des fonds propres et du ratio de solvabilité entre l'année en cours (données réelles) et la dernière année du plan.

Il est réalisé par le CFO et est produit au moins une fois par an. Il revient au Directeur Général de le soumettre au Conseil d'Administration pour approbation. En outre, le CMP est en conformité avec les hypothèses du plan stratégique triennal, et notamment :

- les *scenarii* financiers,
- la stratégie d'allocation d'actif,
- la composition des activités.

Si, en cours de plan, une opération extraordinaire (i.e. fusion/acquisition, émission de fonds propres) est prévue, son impact doit être pris en compte dans l'évaluation des fonds propres et du ratio de solvabilité et être dûment décrit dans la documentation pertinente.

Les émissions de fonds propres doivent être explicitement incluses dans le CMP avec une description des raisons associées.

L'évaluation prospective des risques propres (incluse dans le processus ORSA) fournit les projections de SCR, cohérentes avec les hypothèses du plan, à inclure dans le CMP. Le CMP est défini en tenant compte des limites et tolérances fixées dans le cadre du *Risk Appetite*.

D'autre part, le rapport ORSA utilise les résultats du CMP afin de vérifier que les fonds propres éligibles permettent de couvrir le besoin global en solvabilité sur la base des hypothèses du plan.

La description de l'évolution des fonds propres inclut explicitement tout rachat ou remboursement d'éléments de fonds propres. Toute variation de la valorisation de ces éléments est mentionnée avec des explications qualitatives complémentaires le cas échéant.

Dans le CMP, toute mesure transitoire doit être reportée en terme d'impact sur la position de solvabilité actuelle et celle à la fin de la période transitoire et cela à la fois au niveau de l'Entreprise et au niveau du Groupe. La durée des mesures transitoires ainsi que leurs caractéristiques et leurs capacités d'absorption en cas de choc doivent être spécifiées.

Le CMP prend en considération toute politique ou déclaration publique relative au paiement de dividendes dans la projection des fonds propres.

E.1.1.2.2. La classification et la revue des fonds propres

Le CFO doit s'assurer de la correcte valorisation, classification et revue périodique des éléments de fonds propres en accord avec la méthodologie et les instructions en provenance du Groupe et selon le cadre réglementaire Solvabilité 2, à la fois pour les données réelles et projetées.

L'Entreprise doit produire, contrôler et communiquer un bilan en valeur de marché (dénommé *Market Value Balance Sheet*) sur la plateforme financière du Groupe, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés selon la méthodologie et les directives du Groupe. L'excédent d'actif sur le passif, le capital hybride (exemple : dette subordonnée) et tous les autres fonds propres auxiliaires représentent les fonds propres éligibles à la couverture du SCR.

Le CFO est responsable de la transmission au superviseur des états quantitatifs et toute documentation qualitative associée, requis par le Pilier 3 de Solvabilité 2, concernant le bilan et les fonds propres, selon les modalités prévues par la politique de *reporting* du Groupe.

E.1.1.2.3. Reporting

En plus du CMP, le rapport de gestion du capital est également important pour la gestion du capital. Il contient une description synthétique du CMP, de ses hypothèses sous-jacentes, ainsi qu'une analyse détaillée des changements observés sur les fonds propres et le ratio de solvabilité économique. En particulier, y figurent une description des principales opérations : opérations exceptionnelles, émission de fonds propres, rachats et remboursements des éléments des fonds propres, y compris les dividendes, les paiements de coupons ou les modifications de méthodologie de valorisation.

Le rapport de gestion du capital est produit à la fois au niveau de Generali France et au niveau de l'Entreprise, a minima annuellement, ou en cas d'évolution importante des fonds propres ou du ratio de solvabilité économique.

E.1.2. Structure et niveau des fonds propres

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des fonds propres par *Tier* :

Fonds propres par <i>Tier</i> (en k€ au 31/12/2017)	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3	Total 2017	Total 2016
Fonds propres de base avant déduction des participations dans le secteur financier comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Actions ordinaires	6 839				6 839	6 839
Primes d'émission relatives aux actions ordinaires	15 383				15 383	15 383
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes						
Comptes mutualistes subordonnés						
Fonds excédentaires						
Actions préférentielles						
Primes d'émission relatives aux actions préférentielles						
Réserve de réconciliation	48 727				48 727	43 721
Dettes subordonnées			18 865		18 865	18 857
Montant équivalent à la position nette active d'impôts différés						
Autres éléments de fonds propres approuvés par le superviseur et non spécifié au-dessus						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2						
Déduction pour participations dans des institution financières et des établissements de crédits						
Total des fonds propres de base après déduction						
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	70 949		18 865		89 814	84 801

Les fonds propres éligibles à la couverture de l'exigence de capital se composent des éléments suivants :

- le capital social de l'Entreprise composé d'actions ordinaires,
- les primes d'émission relatives aux actions ordinaires,
- la réserve de réconciliation qui correspond à l'excédent des actifs sur les passifs hors capital social et primes d'émission et net du dividende à payer,
- les dettes subordonnées éligibles à la couverture de l'exigence de capital et intégrées aux fonds propres en conséquence.

De plus, l'analyse spécifique des éléments de fonds propres a été réalisée afin de définir le niveau de fonds propres au sens de la Directive Solvabilité 2.

Les éléments classés en Tier 2 correspondent à la dette subordonnée ci-dessous :

Dettes subordonnées (en M€)

Nature juridique de la dette	Montant de la dette	Devise	Taux d'intérêt	Échéance
Emprunt émis le 17/06/2016	19	EUR	4,8 %	17/06/2026
Total	19			

E.1.3. Comparaison entre l'évaluation des comptes sociaux et Solvabilité 2

L'état de passage entre les fonds propres présentés dans les états financiers sociaux de l'Entreprise et l'excédent de l'actif par rapport au passif calculé aux fins de solvabilité est le suivant :

(En M€)	Retraitements
Fonds propres comptes sociaux	45
Neutralisation des actifs incorporels	-8
Revalorisation des actifs financiers en valeur de marché	8
Revalorisation des titres de participation	0
Revalorisation des provisions techniques (BE + MVM)	25
Intégration des dettes subordonnées	19
Autres retraitements	1
Fonds propres Solvabilité 2	90

E.1.4. Valorisation des fonds propres auxiliaires

L'Entreprise n'a pas recours à des fonds propres auxiliaires.

E.1.5. Ajustement et restrictions

L'analyse des fonds propres de l'Entreprise n'a pas mis en évidence dans les comptes au 31 décembre d'ajustements ni de restrictions notables affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres au sein de l'Entreprise.

E.1.6. Absorption des pertes

Aucun des éléments de fonds propres de niveau 1 de l'Entreprise ne correspond aux éléments visés à l'article 69, point a), iii) et v), et point b).

De plus, en cas de défaut, la dette subordonnée, classée en niveau 2, absorbera toutes les pertes après que les fonds propres aient été consommés jusqu'à ce qu'elle soit également consommée (cet instrument étant junior à tous les autres crédits).

E.1.7. Réserve de réconciliation

Les fonds propres Solvabilité 2 ne sont pas une somme d'instruments mais une différence entre un actif et un passif évalués en valeur économique, et la réserve de réconciliation (positive ou négative et classée en *Tier 1*) en assure la cohérence.

En d'autres termes, la réserve de réconciliation (49 M€ pour l'Entreprise au 31/12/2017) correspond à l'excédent des actifs sur les passifs hors capital social et primes d'émission.

Réserve de réconciliation (en M€)	2017	2016	Evolution
Excédent d'actif sur passif	71	66	5
Actions ordinaires et primes d'émission	-22	-22	
Réserve de réconciliation	49	44	5

E.1.8. Montant des fonds propres éligibles aux SCR et MCR

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont de 90 M€. Ils sont constitués à hauteur de :

- 79 % d'éléments de fonds propres classés en Tier 1,
- 21 % d'un emprunt subordonné classé en Tier 2,

Les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont de 75 M€, les éléments de Tier 2 étant plafonnés à 20 % du montant du MCR.

Ils sont ainsi conformes aux limites visées par l'article 82 du règlement délégué.

E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.1. Informations quantitatives et qualitatives sur le SCR et le MCR

L'Entreprise a reçu, en date du 7 mars 2016, du Collège des Superviseurs Européens l'autorisation d'utiliser le Modèle Interne du Groupe Generali aux fins de calcul de l'exigence de capital selon la réglementation Solvabilité 2. En conséquence, l'évaluation quantitative de ces indicateurs (SCR, MCR) s'effectue via la méthodologie EBS (*Economic Balance Sheet*) définie par le Groupe Generali pour son Modèle Interne. Celui-ci n'est que partiel car le risque opérationnel est calculé conformément à l'approche Formule Standard.

Au 31/12/2017, le SCR et le MCR de l'Entreprise étaient valorisés tels qu'indiqué dans le tableau suivant :

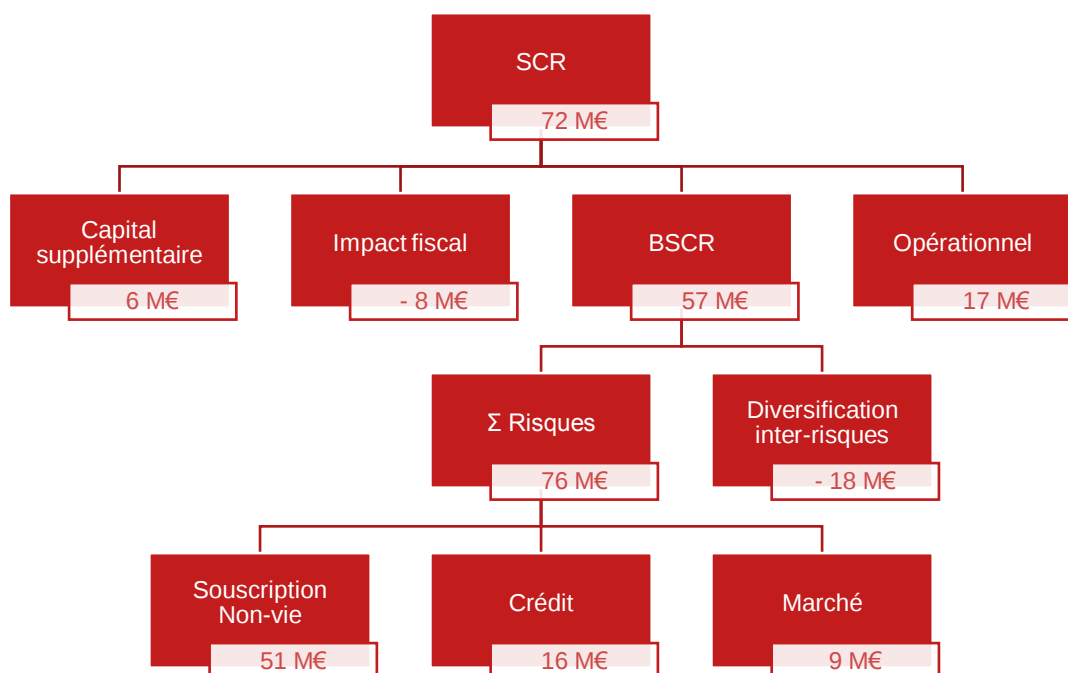
(en M€)	Modèle Interne
SCR	72
MCR	18

Il est à noter que les calculs du MCR s'appuient sur les données utilisées dans le cadre des QRT et dont le processus de validation repose sur celui du *reporting* quantitatif Solvabilité 2.

Concernant le SCR, le processus de contrôle de la qualité des données correspond à celui décrit en section B.3.3.

La formule de détermination du MCR implique que sa valeur soit comprise dans un corridor de 25 % à 45 % de la valeur SCR. En conséquence, parmi le SCR et le MCR, la mesure de solvabilité la plus contraignante est le SCR. Pour cette raison, dans la suite du document, il a été décidé de ne fournir des informations détaillées que sur le SCR.

La composition du SCR (du modèle interne) par catégorie de risques est illustrée dans le graphique ci-après.



Le risque principal est le risque de souscription non-vie. Cette catégorie représente, à elle seule, plus de 67,5 % du BSCR non diversifié. Les autres catégories majeures sont, par ordre décroissant : risque de crédit, risque de marché et risques opérationnels.

L'effet de diversification, rapporté à la somme des SCR marché, crédit et souscription, est de 24,2 %.

Les exigences de capital supplémentaire correspondent aux besoins de capital qui découlent de la prise en compte d'aspects méthodologiques et de calibration du modèle interne spécifiques à l'entité, qui ont été jugés nécessaires pour mieux refléter son profil de risque.

E.2.2. Simplifications

Cette partie n'est pas applicable car l'Entreprise est en Modèle Interne Partiel.

E.2.3. Autres informations

Aucune information importante n'a été identifiée par l'Entreprise.

E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

L'Entreprise n'est pas concernée par l'utilisation de ce sous-module.

E.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

E.4.1. Description du modèle interne

Le Groupe considère que son Modèle Interne reflète mieux son profil de risque que la Formule Standard, tant en termes de paramétrage que de principes de calcul (granularité, calibration, dépendance entre les différents facteurs de risque,...). En particulier, l'Entreprise a choisi d'utiliser un Modèle Interne pour les raisons suivantes :

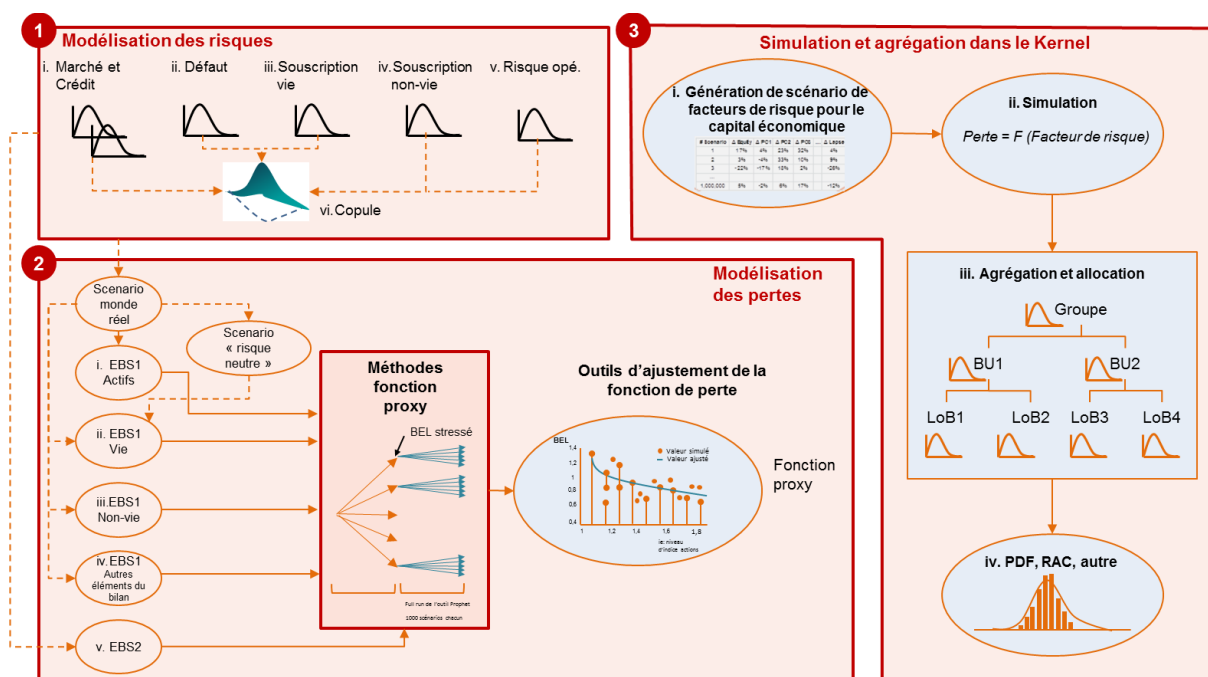
- le calibrage des composantes actuarielles de la Formule Standard repose sur des observations issues d'une moyenne de marché qui ne représentent pas nécessairement le profil de risque de l'Entreprise. Les niveaux de stress définis dans le Modèle Interne prennent en compte des données issues du portefeuille de l'Entreprise,
- la taxonomie des risques du Modèle Interne est différente de celle de la Formule Standard, notamment :
 - les risques de volatilité sur les actions et sur les taux, intégrés dans le PIM, ne sont pas pris en compte dans la Formule Standard,
 - l'Entreprise tient compte de la complexité du risque de taux d'intérêt. En effet, la courbe des taux est composée de plusieurs points et un seul facteur de risque ne suffit pas à traduire toutes les déformations possibles de cette courbe. L'Entreprise utilise trois facteurs de risque, déterminés à l'aide d'une analyse en composantes principales, censés traduire la quasi-totalité des variations de la courbe des taux : un facteur pour le niveau, un facteur pour la pente et un facteur pour la courbure,
 - la Formule Standard n'apporte pas de distinction entre le risque de *spread* et le risque de défaut pour les instruments financiers, contrairement au PIM,
 - le Modèle Interne Partiel intègre le risque *spread* des obligations souveraines contrairement à la Formule Standard,
 - le Volatility Adjustment est défini de façon déterministe dans la Formule Standard, il est représenté de façon plus précise par une approche stochastique dans le Modèle Interne Partiel (PIM),
- pour le calibrage du risque de souscription non-vie :
 - le PIM apporte une précision plus fine en distinguant le risque de Prime du risque de Réserves, et en calibrant la volatilité à partir des portefeuilles réels de l'Entreprise,
 - le risque de CAT est calibré dans le PIM à partir d'ELT (*Events Loss Table*) et de scénarii complémentaires à la place des 2 scénarii utilisés dans la formule standard.

Du point de vue quantitatif, l'évaluation des risques du Pilier I (ou risques dits « quantifiés ») identifiés dans la cartographie des risques, s'effectue à l'aide de méthodologies décrites dans la Directive Solvabilité 2 pour la Formule Standard et via la méthodologie EBS (*Economic Balance Sheet*) définie par le Groupe Generali pour son Modèle Interne.

L'EBS est une approche interne pour quantifier l'exigence de capital qui se base sur les éléments suivants :

- la valorisation du bilan prudentiel s'appuie sur une valeur économique de l'actif et du passif. Cette valeur économique s'obtient, principalement, en utilisant des valeurs de marché ou des valeurs cohérentes avec celles du marché. Les provisions sont calculées comme la somme de la meilleure estimation des flux futurs (*Best Estimate*) et d'une marge pour risque,
- le SCR est la mesure de risque principale et représente l'exigence de capital. Il correspond au montant de capital à détenir pour limiter la probabilité de ruine à un an à 0,5 %. Ce montant est défini comme la perte subie en cas d'événements défavorables liés à différents facteurs de risque définis réglementairement (*Value at Risk*).
 - le Groupe a développé un Modèle Interne Partiel (EBS 2.0) pour l'évaluation des exigences de capital telles que définies par la Directive Solvabilité 2,

- le Groupe met à jour son Modèle Interne afin de calculer une distribution totale des fonds propres de base, et, par conséquent, du SCR selon l'approche de Monte Carlo, afin de se conformer totalement aux exigences définies par la Directive Solvabilité 2 en vigueur depuis le 1er janvier 2016,
- le SCR est défini comme l'évolution des fonds propres de base Solvabilité 2 au cours d'une année, calculée selon différents percentiles (ex : 1 en 10 ans, 1 en 200 ans), en utilisant les différents points de la courbe de la distribution des probabilités totales (PDF) pour une évolution des fonds propres Solvabilité 2 sur 1 année, générée par le modèle EBS 2.0.
- pour le Modèle Interne Partiel, le Groupe a utilisé l'approche de Monte Carlo et un *proxy* pour calculer le SCR selon tous les percentiles pour les entités et les risques du périmètre. L'idée générale de cette approche est synthétisée ci-dessous selon 3 étapes principales :
 - **étape 1**, modélisation du risque : identification de tout risque matériel quantifiable auquel l'Entreprise est exposée et définition des risques entrant dans le périmètre du PIM. Pour tous les risques du périmètre, l'Entreprise détermine la méthode de modélisation et de calibrage appropriée suivant les mouvements de ces risques sur une période de 1 an. Une matrice de corrélation entre facteurs de risque est ainsi définie.
 - **étape 2**, modélisation des pertes : pour chacune des Lob entrant dans le périmètre, calcul d'une fonction *proxy* qui décrit la valeur du bilan stressé comme une fonction de l'ensemble des facteurs de risque modélisés,
 - **étape 3**, simulation et agrégation via le *Calculation Kernel* : application du *proxy* à la distribution des risques définis en étape 1 pour produire une projection des distributions de probabilité selon une approche stochastique de modélisation des pertes. Le 99,5ème percentile de la distribution fournit l'exigence en capital de l'Entreprise.



E.4.2. Description du modèle interne partiel

Le Modèle Interne du Groupe est qualifié de « partiel » car il ne couvre pas le risque opérationnel qui est évalué selon la méthodologie définie pour la Formule Standard.

Il n'y a pas de diversification lors de l'intégration du risque opérationnel au BSCR, le résultat de ce module est intégré par somme au BSCR.

E.4.3. Écarts entre le modèle interne et la formule standard

L'Entreprise a fait le choix d'adopter un Modèle Interne Partiel afin de prendre en compte les spécificités de son activité dans le cadre de l'évaluation du capital requis.

Le détail de la différence entre la formule standard (FS) et le modèle interne partiel (PIM), pour chacune des catégories de risques, est analysé ci-après.

E.4.3.1. Risque de souscription non-vie

Risque de prime

Pour le risque de prime, les hypothèses de volatilité calibrées dans les deux modèles diffèrent car :

- en Responsabilité automobile : en France, les sinistres corporels automobiles peuvent coûter extrêmement cher aux assureurs, la réglementation en vigueur étant complexe et évoluant rapidement. De plus, la distinction au niveau des primes entre garanties dommage automobile et responsabilité civile du conducteur est faite à partir des données comptables ce qui peut augmenter artificiellement la volatilité,
- en Dommages sur les autres véhicules : la distinction au niveau des primes entre garanties dommage automobile et responsabilité civile du conducteur est faite à partir des données comptables ce qui peut ici contrairement à la branche Responsabilité automobile diminuer artificiellement la volatilité,
- en incendie et autres Dommages Aux Biens : le produit MRC constitue une partie importante de ce portefeuille, ce qui induit une augmentation de la volatilité de cette ligne d'activité.

Risque de réserve

L'Entreprise étant relativement petite, sa capacité de mutualisation des risques est par nature moins élevée qu'une Entreprise de plus grande taille. De ce fait son risque de réserve est soumis à une plus grande volatilité et il est difficile de le comparer à la formule standard.

Risque catastrophe

Pour le risque de catastrophe, l'approche par simulation retenue pour le modèle interne est différente de l'approche par scénario retenue pour la formule standard : dans le modèle interne, les tables d'événements issus des modèles externes sont utilisées pour réaliser 50 000 simulations. L'impact de la réassurance est pris en compte sur chacune de ces simulations.

E.4.3.2. Risque de crédit

Il existe différentes raisons qui permettent de comprendre les différences de valorisation du risque de crédit dans la Formule Standard et le Modèle Interne Partiel :

- les éléments qui composent ce risque sont différents :
 - en Formule Standard, le risque de spread fait partie du risque de marché,
 - en Modèle Interne, il fait partie du risque de crédit.
- le Modèle Interne Partiel intègre une correction pour volatilité stochastique (SVA), tandis que celle utilisée en Formule Standard est fixée de façon déterministe.
- le traitement des expositions relatives aux obligations souveraines est différent : elles sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit dans le Modèle Interne tandis qu'elles ne le sont pas en Formule Standard.

Ces différences sont expliquées dans les points ci-dessous.

Risque de défaut de crédit et risque de *spread*

L'écart de valorisation provient principalement de la non prise en compte des expositions relatives aux dettes souveraines en Formule Standard.

Dans le Modèle Interne, la valeur de marché des actifs est plus importante du fait de la prise en compte des expositions aux dettes souveraines ainsi que du risque de défaut des expositions à taux fixe qui n'existe pas en Formule Standard.

Risque de défaut de contrepartie

Les méthodes utilisées en Formule Standard et en Modèle Interne diffèrent substantiellement en matière de calibrage des chocs et de classification des différentes natures d'exposition (en particulier pour la réassurance et les créances).

En effet, la Formule Standard pénalise fortement les contreparties ou débiteurs associés aux expositions de type 2, arriérés de plus de 3 mois, et pour lesquels le choc appliqué est de 90 %. Cette segmentation n'existe pas dans le Modèle Interne, pour lequel la durée des créances n'est pas prise en compte.

E.4.3.3. Risque de marché

L'écart de valorisation est principalement porté par les risques action et de taux d'intérêt.

Risque action

Concernant les chocs sur actions, l'écart est lié à une différence de méthodologie.

Selon la Formule Standard, les actions de type 1 sont choquées à 39 % + ajustement symétrique et les actions de type 2 à 49% + ajustement symétrique.

Dans le PIM, le choc appliqué aux expositions actions est réalisé selon une classification plus fine notamment sur la localisation géographique, et qui prend en compte d'autres facteurs tels que les secteurs d'activité. De plus, il est à noter que la Formule Standard (FS) ne prend pas en compte le risque de volatilité sur actions.

Risque de taux d'intérêt

Concernant les chocs appliqués aux taux d'intérêt, Formule Standard et Modèle Interne diffèrent de manière substantielle. En Modèle Interne, le mouvement de la courbe des taux est capté par l'analyse de trois composantes principales (PC1 : niveau ; PC2 : pente ; PC3 : courbure), capable d'appréhender les spécificités des évolutions de taux d'intérêt qui ne sont pas seulement définies par un mouvement parallèle. La méthodologie de la Formule Standard est une approche simplifiée qui prend en compte uniquement un mouvement parallèle descendant ou ascendant de la courbe des taux. De plus, la Formule Standard ne prend pas en compte le risque de volatilité des taux.

E.4.3.4. Corrélation

Le bénéfice de diversification correspond au fait qu'il est extrêmement peu probable que tous les *scenarii* défavorables se produisent en même temps. Ces dépendances sont matérialisées dans des matrices de corrélation entre les différentes composantes du risque.

Le produit de ces matrices de corrélation par les vecteurs de montants en *stand-alone* donne le montant diversifié.

E.4.4. Évaluation du modèle interne

Comme défini par la Directive, le SCR calculé par le Modèle Interne est basé sur une mesure de la VaR calibrée à un niveau de confiance de 99,5 % sur un horizon de temps de 1 an.

E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la couverture du SCR et du MCR entre 2016 et 2017 :

Évolution de la couverture du SCR et du MCR

(en M€)		Couverture du SCR			Couverture du MCR		
		2017	2016 RST	Variation (%)	2017	2016 RST	Variation (%)
Capital disponible	(1)	90	85	5,9%	75	70	7,1%
Exigence de capital	(2)	72	61	17,8%	18	18	- 1,1%
Ratio de solvabilité	(3) = (1)/(2)	125 %	139 %	- 14 pts	409 %	377 %	+ 32 pts

E.5.1. Manquement au MCR

Le ratio de solvabilité lié au MCR est de 409 %, en progression de 32 points par rapport à 2016 RST. Il n'y a pas de manquement observé durant l'année, ni anticipé jusqu'à l'horizon du plan, lié à la couverture du MCR.

E.5.2. Manquement au SCR

Le ratio de solvabilité lié au SCR est de 125 %, en baisse de 14 points par rapport à 2016 RST. Il n'y a pas de manquement observé durant l'année, ni anticipé jusqu'à l'horizon du plan, lié à la couverture du SCR.

E.6. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune autre information importante n'a été identifiée par l'Entreprise.

Glossaire

Acronyme	Signification
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AIS	Assistance, Indemnisation, Service
ALM	<i>Asset and Liability Management</i>
AT	<i>Additional Test</i>
BEL/BE	<i>Best Estimate Liabilities</i> (provisions techniques selon la meilleure estimation : valorisation S2)
BGN	<i>Bloomberg GeNeric</i>
BoS	<i>Board of Supervisors</i>
BSCR	<i>Basic Solvency Capital Requirement</i> (SCR avant ajustements et risque opérationnel)
BU	<i>Business Unit</i>
BVAL	<i>Bloomberg Valuation Service</i>
CA	Chiffre d'Affaires
CAT	<i>Catastrophe</i>
CAT NAT	Catastrophe naturelle
CBBT	<i>Composite Bloomberg Bond Trader</i>
CDA	<i>Counterparty Default Adjustment</i> (ajustement pour le risque de défaut de contrepartie)
CE	Commission européenne
CFO	<i>Chief Financial Officer</i>
CFR	Comité Finance et Risques
CIGA	Comité Investissements et Gestion d'Actifs
CM	Chargé de Mission
CMP	<i>Capital Management Plan</i>
COMDIR	Le comité de Direction
COMEX	Comité Exécutif
COFIL	Comité de Pilotage
COFIL IT	<i>Comité de Pilotage Information Technology</i>
COR	<i>Combined Ratio</i> (ratio combiné)
CRO	<i>Chief Risk Officer</i>
DAB	Dommages aux biens
DAC	<i>Deferred Acquisition Costs</i> (Frais d'Acquisitions Reportés)
DOM	Département d'outremer
DQ	<i>Data Quality</i> (Qualité des données)
EBS	<i>Economic Balance Sheet</i>
EIOPA	<i>European Insurance and Occupational Pensions Authority</i>
ELT	<i>Events Loss Table</i>
ESR	Ratio de solvabilité de l'entreprise
FRR	<i>Financial Risk Report</i> (entité de contrôle interne dédiée au contrôle des états financiers)
FS	<i>Formule Standard</i>
FV	<i>Fair Value</i>

Acronyme	Signification
GCMP	<i>Group Capital Management Policy</i>
GCRO	<i>Group Chief Risk Officer</i>
GHAF	<i>Group Head of Actuarial Function</i>
GIE	<i>Generali Investment Europe</i>
GIRG	<i>Group Investments Risk Guidelines</i>
GIRS	<i>Generali Internal Regulation System</i> (processus interne de gouvernance)
GRMP	<i>Group Risk Management Policy</i>
GSS	<i>Generali Shared Services</i>
IARD	Incendie, Accident et Risques Divers
IAS	<i>International Accounting Standards</i>
ICRMS	<i>Internal Control and Risk Management System</i> (politique de contrôle interne et de gestion du risque)
ID	<i>Impôt Différé</i>
IDA / IDP	Impôt Différé Actif / Passif
IFRS	<i>International Financial Reporting Standards</i>
JV	<i>Juste Valeur</i>
JVR - FVthPL	Juste Valeur par résultat
LAF	<i>Local Actuarial Function</i>
LCRO	<i>Local Chief Risk Officer</i>
LCU	Local calculation unit (entité en charge du calcul des provisions techniques)
LHAF	<i>Local Head of Actuarial Function</i> (Fonction Actuarielle)
LIC	<i>Local Investment Committee</i>
LOB	<i>Line of Business</i>
LRR	<i>Liquidity Risk Report</i>
LVU	<i>Local Validation Unit</i> (entité indépendante en charge de la validation)
MCR	<i>Minimum Capital Requirement</i>
MDU	<i>Model Developers & Users</i>
MRC	Multirisques Commerciaux
MRSA	<i>Main Risk Self Assessment</i> (processus d'identification des risques)
MVBS	<i>Market Value Balance Sheet</i> (bilan valorisé selon les règles S2 - valeur de marché)
MVM	<i>Market Value Margin</i>
NBM	<i>New Business Margin</i> (marges sur affaires nouvelles)
NPS	<i>Net Promoter Score</i>
NV	<i>Naamloze vennootschap</i> (entreprise publique)
ORSA	<i>Own Risk and Solvency Assessment</i> (évaluation interne des risques et de la solvabilité)
P&L	<i>Profit & Losses</i>
PCA	Plan de Continuité de l'Activité
PDF	<i>Probability Distribution Function</i> (fonction de distribution des probabilités)
PIM	<i>Partial Internal Model</i> (modèle interne partiel)
Pro-Pe	Professionnels et Petites entreprises
QAIP	Qualité et Amélioration continue de l'Audit Interne
QRT	<i>Quantitative Reporting Templates</i> (états quantitatifs S2)
RAF	<i>Risk Appetite Framework</i>
RAL	<i>Risk Aggregation Layer</i>

Acronyme	Signification
RCL	<i>Risk Calculation Layer</i>
RH	Ressources Humaines
RM	Responsable de Missions
RR	<i>Report Requirement</i>
RSM	Réunion de Suivi Méthodologique
RVR	Réunion Valeur et Risques
S.p.A	<i>Società per Azioni</i>
S2	<i>Solvabilité 2</i>
SCI	Société civile immobilière
SCR	<i>Solvency Capital Requirement</i> (capital de solvabilité requis)
SI	Systèmes d'Informations
SMA	Société Mutuelle d'Assurance
SPV	<i>Special Purpose Vehicle</i>
SSL	<i>Source System Layer</i>
TAGETIK	Outil de reporting du Groupe Generali
UAF	Union des Assurances Fédérales
UBEL	<i>Undiscounted BEL</i> (BEL non actualisées)
UC	Unités de comptes (produit d'assurance vie)
UE	Union Européenne
VaR	<i>Value at Risk</i>
VT	<i>Validation Test</i>
YE	<i>Year End</i> (fin de l'exercice comptable)